

Guilhem de Corbier (docteur en histoire moderne, Université de Poitiers)

## **Se souvenir du siège de Poitiers à l'époque moderne. Mémoires écrites, visuelles, sonores et mobiles de l'événement<sup>1</sup>**

Les deux premiers articles de l'édit de paix de Saint-Germain-en-Laye, signé le 8 août 1570, mettant fin à la troisième guerre de Religion, ordonnent d'oublier les événements qui viennent de se dérouler. Ces faits doivent absolument être passés sous silence au nom du rétablissement pacifique des relations entre les membres des deux camps. Ainsi,

Premierement, que la memoire de toutes choses passées d'une part et d'autre dès et depuis les troubles advenuz en nostredict royaume et à l'occasion d'iceulx, demoure estaincte et assopie comme de chose non advenue ; et ne sera loysible ny permis à noz procureurs generaulx ny autre personne publicque ou privée quelzconques, en quelque temps ny pour quelque occasion que ce soyt, en faire mention, procès ou poursuite en aucune court ou jurisdiction.

et

Deffendant à tous noz subjectz, de quelque estat et qualité qu'ilz soient, qu'ilz n'ayent à en renouveler la memoire, s'attaquer, injurier ne provocquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé, en disputer, contester, quereler ny s'oultrager ou offenser de faict ou de parole, mais se contenir et vivre paisiblement ensemble comme freres, amys et concitoyens, sur peine aux contrevenans d'estre pugniz comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos publicq<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Conférence prononcée lors du colloque international « Se souvenir des guerres de Religion à l'époque moderne », organisé à l'Institut protestant de théologie de Montpellier par Chrystel Bernat, Tom Hamilton et David van der Linden, du 6 au 8 septembre 2018. Nous maintenons ici le cadre chronologique. Sans concertation préalable avec ces responsables de la manifestation scientifique, elle a été présentée le 7 septembre 2018 vers midi, au moment exact où 449 ans plus tôt les troupes protestantes dirigées par Gaspard de Coligny levaient le siège de Poitiers : Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'y est faict et passé au siège de Poictiers escrit durant iceluy, par homme qui estoit dedans [...]*, Paris, Nicolas Chesneau, 1569 et Lyon, François Didier et Geoffroy Martin, 1569, p. 101.

Depuis cette communication, deux conférences (qui donneront lieu à deux articles) ont été prononcées, un ouvrage et un article sont parus et une exposition a été organisée sur le thème du siège de Poitiers, dans le cadre des 450 ans de l'événement, en 2019. Ce présent article était déjà rédigé dans la perspective de la mémoire à l'époque moderne (thème du colloque que nous souhaitons conserver) lorsque ces manifestations scientifiques ont eu lieu. Il s'agit d'Antoine COUTELLE, « Le siège de Poitiers de 1569 : écriture et réécriture d'un événement », dans Gilles MALANDAIN (dir.), *Mémoire et représentation des sièges. Journée d'études organisée le 22 mai 2019 à Poitiers*, à paraître dans la revue en ligne *Tierce* du laboratoire Criham (Université de Poitiers) ; de Symphorienne SUAUDEAU, conférence prononcée le 18 septembre 2019 dans le cadre des conférences de la Société des Antiquaires de l'Ouest (à paraître dans la *Revue historique du centre-ouest*) ; de Jean HIERNARD et Jacques PASQUIER, *Le siège de Poitiers en 1569*, La Crèche, La Geste, 2019 ; de Grégory VOUHÉ, « Au bruit du canon », dans *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*, n°125, Poitiers, été 2019, p. 56-57, et de Florent PALLUAULT (dir.), *Poitiers 1569. Une ville au temps des guerres de Religion*, exposition présentée à la médiathèque de Poitiers du 9 juillet au 28 septembre 2019. Nous les citerons occasionnellement au cours de notre présentation.

<sup>2</sup> Bernard BARBICHE (dir.), avec la collaboration d'Isabelle CHIAVASSA, *L'Édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598). Édition électronique des édits de pacification promulgués pendant les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle dont une édition inédite de l'édit de Nantes*, [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_05#art\\_05\\_01](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_05#art_05_01) (contrôlé le 3 juin 2019). Le neuvième article de l'édit d'Amboise mettant fin au premier conflit en 1563 ordonnait déjà d'oublier ce qui venait de se passer.

Mais dix lignes dans un édit, qui sont d'ailleurs répétées depuis l'édit mettant fin à la première guerre en 1563, ne peuvent cependant pas faire oublier tout ce qui s'est passé depuis la réactivation des combats à la fin du mois d'août 1568. Parmi tous ces événements, la mémoire du siège de Poitiers, qui a lieu du 24 juillet au 7 septembre 1569, continue à circuler après la signature de l'édit de Saint-Germain.

C'est véritablement à partir du moment où il est levé par les troupes huguenotes que son souvenir se met en place. Notre démonstration va principalement s'appuyer sur des sources locales, même si les productions nationales et européennes y prennent aussi leur place.

Il faut notamment s'interroger sur la place accordée par leurs auteurs et participants à la mémoire réelle du siège. Leurs œuvres peuvent être uniques, être rééditées ou non, ou rester éternellement gravées dans la pierre. Il faut aussi tenir compte – quand cela est permis – des éventuels éléments sous-jacents à l'apparition puis au développement de ces souvenirs. S'agit-il d'œuvres mémorielles selon ceux qui les créent, les voient ou y participent ?

Après avoir pris connaissance de la chronologie du siège, de la description de la ville et des différents textes relatant le fait, nous présenterons sa mémoire orale et gestuelle produite durant plus de deux cents ans. Nous détaillerons finalement les marqueurs visuels du siège de Poitiers pendant l'époque moderne.

## I. La mémoire par les textes d'une ville en siège

### A. Déroulé du siège et présentation de la ville

L'amiral Gaspard de Coligny, qui s'occupe des jeunes princes de Condé et de Navarre, qui sont avec lui, s'empare de Lusignan, ville située à quinze kilomètres au sud-ouest de Poitiers, le 20 juillet<sup>3</sup>. Il veut alors se rendre à Saumur, mais il est sollicité par la noblesse huguenote poitevine qui le convainc de la future prise facile de Poitiers, ville stratégique pour le contrôle de leurs positions<sup>4</sup>, d'autant plus que Monsieur, le duc d'Anjou, frère du roi et futur roi Henri III, vient de licencier son armée en Limousin<sup>5</sup>. Coligny et ses troupes (notamment celles, allemandes, de Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, lequel est mort un mois et demi plus tôt, le 11 juin à Nexon en Limousin) arrivent à Poitiers le dimanche 24 juillet en fin de matinée<sup>6</sup>. Face à eux, la ville est défendue par le duc Henri de Guise qui y est depuis le 21 juillet. Il a été informé que Coligny pouvait assiéger Poitiers par son frère le marquis Charles de Mayenne, par le comte du Lude, gouverneur du Poitou, par Jean de La Haye, lieutenant général du Poitou et par Joseph Lebascle, maire annuel de la ville

<sup>3</sup> Lancelot Voisin de LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, De l'imprimerie [= La Rochelle], Abraham H. [= Pierre Haultin], 1<sup>re</sup> éd., 1581, tome 1, livre 17, fol. 106 v°.

<sup>4</sup> Léon BABINET, « Le siège de Poitiers en 1569 », dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> série, tome 11, 1888, p. 482-483, compile dans cet article toutes les œuvres des mémorialistes du siège, sans indiquer néanmoins sa source pour chaque événement. Il s'agit ici d'Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Genève, Droz, tome 3, livre 5, chapitre 15, 1985, p. 110.

<sup>5</sup> Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est fait et passé au siege de Poitiers*, op. cit., 1569, p. 7.

<sup>6</sup> LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, op. cit., 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 108 r° [= 110 r°] et Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, op. cit., éd. Genève, Droz, 1985, tome 3, p. 110, signalent que les reîtres allemands apparaissent vers onze heures aux faubourgs Saint-Ladre et de la Cueille Mirebalaise. Selon Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est fait et passé au siege de Poitiers*, op. cit., 1569, p. 22, ils apparaissent en fin de matinée près de l'abbaye Saint-Cyprien, de l'autre côté de la ville.

nouvellement élu le 14 juillet précédent et qui a pris ses fonctions quelques jours plus tôt, le 19 juillet<sup>7</sup>. L'élite politique de cette province et les chefs catholiques français sont donc à la manœuvre dans Poitiers durant le siège face à un grand chef militaire protestant.

La Réforme s'est développée à Poitiers à partir du milieu des années 1530. Une assemblée nationale d'Églises protestantes s'y déroule en 1558. La ville appartient brièvement aux protestants entre la fin du mois de mai et le 1<sup>er</sup> août 1562, lorsque les troupes huguenotes en deviennent maîtres, ce qui a été un fait marquant pour la cité.

La ville est formée par un promontoire rocheux creusé dans le plateau calcaire par deux rivières, lesquelles protègent ainsi naturellement cet *oppidum*<sup>8</sup> : à l'ouest la Boivre, qui rejoint au nord le Clain, plus large, qui vient de l'est. Au XVI<sup>e</sup> siècle, un marécage bordant la Boivre défend aussi Poitiers à l'ouest<sup>9</sup>. Il n'y a qu'un seul accès terrestre à la ville possible, au sud : nommé la Tranchée<sup>10</sup>, il est rendu étroit par le passage des deux rivières. Comme toute ville, Poitiers est alors totalement ceinte d'un rempart, qui longe la ville et est réparé et fortifié au printemps 1569<sup>11</sup>. La cité est défendue par un château de forme triangulaire au nord. L'auteur contemporain qui décrit et analyse le mieux l'assise de la ville est sans conteste Agrippa d'Aubigné dans son *Histoire universelle*, publiée pour la première fois en 1616 :

Il est certain que l'assiette de la ville est meurtrière, comme estant une longue croupe environnée par son plus bas, et par les deux costez de hauts rochers. De ces trois parties elle est au danger des coups de traict, mais il est très difficile d'y venir aux mains, pource qu'elle est gardée d'une riviere profonde et d'un estang grand et bouëux ; et de plus, vous avez entre cest avantage et le corps de la ville, par tout des places de retranchement et de combat, avec faveur de nature, pource que vous allez montant de rideaux en rideaux, aisez à escarper jusques aux maisons de la ville : il n'y que les rues qui donnent aux portes, qui vous contraindroient de partager dans la ruine des maisons. Tel est le plan par tout, horsmis deux cents brasses ou environ, desquelles ceste ville fait teste vers la porte de la Tranchee, qui est son plus haut et son plus estroit<sup>12</sup>.

La ville est entourée par des plateaux. L'un d'entre eux, à l'est, va occuper un rôle important durant le siège. Appelée les Dunes, il surplombe la ville, et c'est de là que Coligny donne ses ordres. Comme l'écrit Agrippa d'Aubigné, « *L'Admiral ne meprisoit pas ceste place (comme le vulgaire) mais craignoit ce qui en advint, et avoit pour but de nettoyer le Poictou jusques à Loire*<sup>13</sup> ».

<sup>7</sup> LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France, op. cit.*, 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 109 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>8</sup> Les figures n<sup>o</sup>8 et 2 (cf. infra) permettent de mieux comprendre la géographie de la ville.

<sup>9</sup> Cet ancien marais est aujourd'hui formé par les voies de chemin de fer et de la gare de Poitiers.

<sup>10</sup> Il porte sans doute ce nom à cause d'un ancien ouvrage défensif alors disparu.

<sup>11</sup> Pressentant que la ville pourrait faire l'objet d'un siège, le comte du Lude fait préparer sa défense et son ravitaillement durant un an, surtout dans les mois précédant l'attaque. Ces préparatifs incluent aussi la fuite d'une grande partie des habitants. Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est fait et passé au siege de Poictiers, op. cit.*, 1569, p. 12-21 et LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France, op. cit.*, 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 108 r<sup>o</sup>-110 r<sup>o</sup>.

<sup>12</sup> Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle, op. cit.*, éd. Genève, Droz, 1985, tome 3, livre 5, chapitre 15, p. 109-110.

<sup>13</sup> *Idem*, p. 110.



Figure n°1. Poitiers vu du plateau des Dunes (cl. auteur, mai 2018)

Et, de raison, durant tout le siège, les troupes de Coligny ne parviennent pas à passer ni le Clain ni la Boivre malgré leurs multiples assauts. Elles restent cantonnées dans les villages et faubourgs immédiats, qu'elles ruinent, juste en dessous des falaises qu'elles contrôlent. Elles bombardent la ville sans parvenir à la détruire, et provoquent des escarmouches lors des sorties, ou des approches des renforts catholiques vers la ville.

Une partie des troupes huguenotes lève le siège le 5 septembre vers Châtellerault, qui est entre les mains protestantes. Cette place stratégique pour ce camp est de plus en plus menacée par l'ennemi. Coligny part avec les derniers effectifs, tout de même importants en nombre, le 7 septembre durant tout l'après-midi. Poitiers sort alors de quarante-cinq jours de blocus<sup>14</sup>.

Plusieurs sources permettent de savoir ce qu'il s'est passé durant le siège de Poitiers.

## B. Les récits et textes manuscrits

Des récits sont autant de premiers témoignages diffusés immédiatement lors du siège ou très peu de temps après<sup>15</sup>.

### 1. Le fonds Wolff de Pommersfelden

<sup>14</sup> Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est fait et passé au siege de Poitiers*, op. cit., 1569, p. 100-101 et LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, op. cit., 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 124 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>15</sup> Notre analyse repose notamment sur les résultats d'une enquête entreprise par l'historien poitevin Jean Hiernard, « Le siège de Poitiers (1569) d'après quelques sources allemandes inédites ou peu connues », *Revue historique du centre-ouest*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, tome 6, 2007, p. 91-116. Nous remercions l'auteur pour le savoir qu'il nous a transmis concernant notamment l'histoire et la mémoire de ce siège.

Cette œuvre d'un conseiller anonyme du duc de Deux-Ponts a ensuite appartenu à Johannes Wolff, qui exerçait la même fonction. Le fonds au sein duquel il est conservé se trouve au château de Pommersfelden en Poméranie. Plusieurs lignes d'un mémoire plus général sur la campagne de Wolfgang de Deux-Ponts relatent ce siège. Sa chronologie trop rapide permet d'éclairer quelques informations concernant les mercenaires allemands et l'escarmouche du Fief-Clairet le 12 août 1569, qui sont corroborées par le témoin et chroniqueur poitevin Marin Liberge avant d'être reprises par l'historien La Popelinière dès 1571. Ce combat sera ensuite illustré par Jean Perrissin en 1570 puis par François Nautré en 1619<sup>16</sup>. Nous voyons ainsi comment différents supports mémoriels se succèdent pour représenter un même sujet, passant en moins de deux ans d'un mémoire relatant succinctement les faits à un mémorialiste puis à un historien, l'événement étant représenté dans le même temps par un graveur puis cinquante ans plus tard par un peintre.

## 2. La correspondance d'Hubert Languet

Les lettres d'Hubert Languet sont celles d'un espion de l'électeur de Saxe et du landgrave Guillaume IV de Hesse-Cassel. Il écrit du 15 août au 2 octobre 1569 à ce dernier depuis Strasbourg et Francfort. Ces documents contiennent des fausses nouvelles et des à priori diffusés à cause de la lenteur de la circulation, des transformations de l'information et des passions du temps. Hubert Languet est donc loin de Poitiers, qu'il annonce à plusieurs reprises avoir été conquise par les troupes protestantes, avant de dire l'inverse dans la lettre suivante, puis son contraire dans celle d'après<sup>17</sup>.

## 3. Les récits de Scheiffart von Merode et de Melville

Adolf Scheiffart von Merode, un catholique allemand mort en 1597, est l'auteur d'un poème inédit en 302 vers intitulé « Le Siège de Poitiers », composé à Paris le 10 octobre 1569 et qui est actuellement conservé au musée Plantin-Moretus à Anvers<sup>18</sup>.

L'Écossais Andrew Melville (1545-1622) séjourne durant trois ans à Poitiers où la communauté écossaise est bien implantée. Après y avoir étudié, il y aurait été professeur de droit civil puis principal du collège de Sainte-Marthe, ce qui est à vérifier. Il fuit le siège qu'il

<sup>16</sup> Jean HIERNARD, « Le siège de Poitiers (1569) [...] », art. cité, 2007, p. 92-95 puis 98-107. Pommersfelden, ms. 247 (2087), fol. 21 r°-41 r°. Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est faict et passé au siege de Poictiers*, op. cit., 1569 ; Lancelot Voisin de LA POPELINIÈRE, *La Vraye et entière histoire des troubles et choses memorables avenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an 1562*, Cologne, Arnould Birckmann [= Caen, Pierre Le Chandelier], 1571 ; [Jacques TORTOREL et] Jean PERRISSIN, *Le siège de Poitiers*, dans *Les Quarante tableaux*, Genève, Jean de Laon, 1571, n° 34 [celui du siège de Poitiers est réalisé en 1570] ; François NAUTRÉ, *Figure et plan de la vile de Poictiers, assiegée en 1569 par Gaspard de Coligni admiral de France*, Poitiers, musée Sainte-Croix, 1619. Nous reviendrons plus loin en détail sur ces œuvres.

<sup>17</sup> Jean HIERNARD, « Le siège de Poitiers (1569) [...] », art. cité, 2007, p. 95-97 puis 107-116. Dresde, Sächsisches Hauptstaatsarchiv, loc. 9083, LM, II. Hubert LANGUET, *Arcani saeculi decimi sexti. Huberti Langueti, legati, dum viveret et consiliarii Saxonici Epistolae Secretae ad principem suum Augustum Sax. Ducem [...] primus e museo edit Jo. Petr. Ludovicus, in Frederician. Prof. Ord. P.*, Halle, 1699. Cf aussi Béatrice NICOLLIER-DE WECK, *Hubert Languet (1518-1581). Un réseau international de Melanchthon à Guillaume d'Orange*, Genève, Droz, 1995, p. 202-207.

<sup>18</sup> Jean HIERNARD, « Le siège de Poitiers (1569) [...] », art. cité, 2007, p. 97. Anvers, musée Plantin-Moretus, ms. M 229, fol. 95-108.

relate à Genève quand il y arrive, à pied, en novembre 1569. Les réfugiés y sont déjà nombreux. Il deviendra le chef des presbytériens en Écosse à partir de 1578<sup>19</sup>.

D'autres œuvres relatant l'histoire de ce siège sont imprimées immédiatement voire plus tardivement. Elles témoignent de l'importance de l'événement. Dans l'ordre chronologique, les deux premières d'entre elles, dues à un militaire membre de la compagnie de Guise et à Marin Liberge, qui sont imprimées moins de deux mois après la fin du siège, ont une vocation propagandiste, informative et d'actualité : elles doivent surtout renseigner tout de suite sur ce qui s'est passé à Poitiers. Ensuite, l'historien La Popelinière écrit rapidement et sûrement après l'édit de Saint-Germain ce passage dans son récit qui est imprimé pour la première fois à l'automne 1571 avant d'être réédité puis réécrit jusqu'à la fin de la décennie. Il le reprend ensuite dans un autre ouvrage paru en janvier 1581. Il a alors un peu plus de temps pour le mettre en forme. Il en est de même pour le poète poitevin François Le Poulchre, seigneur de La Motte-Messemé, qui fait paraître son texte en 1587. Enfin, les historiens Jacques-Auguste de Thou et Agrippa d'Aubigné rédigent leurs ouvrages quelques décennies après l'événement en reprenant d'autres textes<sup>20</sup>. Œuvres de militaires, de chroniqueurs, d'historiens et d'un poète, qu'il s'agisse d'auteurs partisans, partiaux ou impartiaux, elles participent aussi à la mémoire du siège de Poitiers au cours de la période moderne.

### C. Les ouvrages imprimés

#### 1. Le témoignage d'un militaire anonyme catholique

Un militaire anonyme catholique, membre de la compagnie du duc de Guise, est l'auteur de lettres envoyées à François de Mandelot, gouverneur de Lyon<sup>21</sup>, depuis Poitiers lors du siège. Elles sont alors rapidement imprimées à Paris par la puissante famille de Marnef, qui est aussi la principale famille d'imprimeurs à Poitiers à cette époque, mais également à Lyon sous les presses de Michel Jove.

L'autorisation d'imprimer ces *Discours du succes des affaires passez au siege de Poitiers, depuis le dix-neufiesme jour de juillet 1569, jusques au vingt-uniesme de septembre audit an. Envoyé à Monseigneur de Mandelot gouverneur de Lyon*, petit in-octavo de huit

<sup>19</sup> Philip BENEDICT, *Graphic History. The Wars, Massacres and Troubles of Tortorel and Perrissin*, Genève, Droz, 2007, p. 124, trad. fr. *Le regard saisit l'histoire. Les Guerres, massacres et troubles de Tortorel et Perrissin*, Genève, Droz, 2012, p. 170, prend cette information dans Charles BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*. Vol. 1 *L'Académie de Calvin (1559-1598)*, Genève, Georg, vol 1, 1900, p. 109-110, qui cite pour source James MELVILLE, *The Autobiography and Diary of Mr. James Melville*, Edinburg, Robert Pitcairn, 1842, p. 40-42 et 158. James Melville, neveu d'Andrew, rédige ce récit d'après les souvenirs de son oncle. Nous n'avons rien trouvé sur ce passage poitevin de la vie d'A. Melville dans Ernest R. HOLLOWAY, *Andrew Melville and humanism in Renaissance Scotland (1545-1622)*, Leiden, Brill, 2011 ; Steven J. REID, *Humanism and Calvinism : Andrew Melville and the universities of Scotland (1560-1625)*, Farnham, Ashgate, 2011 et Roger A. MASON et Steven J. REID (dir.), *Andrew Melville : writings, reception and reputation*, Burlington, Ashgate, 2014. Nous n'avons pas consulté les écrits de Schieffart von Merode ni de Melville, mais nous souhaitons les évoquer ici.

<sup>20</sup> L'analyse et la comparaison entre tous ces récits a été réalisée par Kendall TARTE, *Writing Places. Sixteenth-Century Culture and Des Roches Salon*, Newark, University of Delaware Press, 2007, p. 23 et 130-136, puis par Antoine COUTELLE, « Le siège de Poitiers de 1569 », art. cité, 2019, à paraître.

<sup>21</sup> La vie et l'action de François de Mandelot en tant que gouverneur de Lyon étant actuellement étudiées par Gautier Mingous, nous nous permettons de rediriger vers ses travaux, notamment « Construire une mémoire immédiate des massacres. Le cas de la Saint-Barthélemy lyonnaise et ses lendemains », conférence prononcée au cours du même colloque de Montpellier en septembre 2018, à paraître dans les actes de ce colloque.

pages, est datée du 21 octobre 1569. Il s'agit d'un résumé très succinct de ce qui s'est passé durant deux mois. Son auteur informe que le siège a débuté le 24 juillet à l'heure du déjeuner et écrit que les dernières troupes huguenotes ont levé le camp le 7 septembre à 19 heures. Catholique, il exagère le nombre de tués protestants, quatre à cinq mille selon lui, et autant parmi les blessés de ce camp, alors que la ville n'en avait plus que pour huit jours de vivres lorsqu'elle a enfin été délivrée de la menace. Liberge et La Popelinière ne partagent pas totalement ces chiffres, mais affirment aussi que quatre mille coups de canon ont été tirés durant l'événement, qu'un tiers des soldats catholiques et un millier d'habitants ont été tués.

## 2. Un imprimé exclusif par Marin Liberge

Le récit le plus informatif sur le siège est la chronique de Marin Liberge. Ce juriste est originaire de la région du Mans où il naît en 1537. Étudiant en droit à Paris, il devient professeur à l'université de Poitiers en 1562. Il quitte la ville quand elle est prise cette année-là par les protestants. Il se rend alors à Nantes, puis revient à Poitiers. Il effectue ensuite un tour d'Europe (notamment à Rome pour étudier l'origine de l'histoire du droit) avant de revenir de nouveau à Poitiers où il se trouve durant le siège de 1569. Auteur de trois autres livres sur l'enseignement de l'histoire du droit parus en 1567, en 1574 puis en 1592, de deux autres sur les malheurs du temps en 1567 et en 1569, mais aussi de pièces de vers en latin et d'épithèmes, il se fixe ensuite définitivement à Angers où il meurt en 1599<sup>22</sup>.

Son *Histoire et Ample discours de ce qui s'est fait et passé au siege de Poictiers ; escrit durant iceluy, par homme qui estoit dedans. Et depuis envoyé à un sien amy de la ville d'Angers*, est publiée à Paris par l'imprimeur Nicolas Chesneau, mais aussi à Lyon par François Didier et Geoffroy Martin en 1569. Il s'agit d'un ouvrage de format in-octavo de cent-dix pages. Dans les deux cas, il aurait été publié sans l'accord de l'auteur, d'après la préface. L'autorisation d'imprimer date du 24 octobre. Il se présente sous la forme d'une lettre rédigée le 11 septembre 1569, soit quatre jours après la fin du siège, à partir d'éléments relevés durant l'événement. La missive, adressée à un ami angevin, Monsieur Bautru, seigneur des Matras, n'est donc pas destinée à être publiée et est écrite par un enseignant devenu soldat pour la circonstance. C'est un témoin direct qui raconte, et décrit minutieusement tous les faits du siège, précise le contexte, l'heure et la durée des attaques, la cherté des denrées et le coût de la vie pendant l'événement, sans oublier de comparer avec les prophéties de Nostradamus<sup>23</sup>. Le ton est clairement catholique et assumé tel quel, sans pour autant être hargneux envers les protestants. Liberge n'hésite pas à avertir des fausses rumeurs, notamment lors de l'incendie accidentel de la cuisine du lieutenant général de la ville, le dimanche 31 juillet à 13 heures : « *N'y eut faute de personnes qui disoient que quelques huguenots sachant ce qu'on faisoit là, y avoient jetté le feu par fenestres de ladicte cuisine, qui sont assez basses et sur la rue. Ce qui toutefois n'est point asseuré pour certain*<sup>24</sup> ». Cette référence à une accusation d'attaque protestante disparaît des éditions postérieures de

<sup>22</sup> La notice biographique la plus récente et complète concernant Marin Liberge est due à Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images. Les représentations du siège de Poitiers tenu par Coligny en 1569*, mémoire de Master 1 dactylographié en histoire moderne sous la direction de Denise Turrel, Université de Poitiers, 2007, vol. 1, p. 10-12 et vol. 2, annexe 3 : « Bibliographie de Marin Liberge », p. 53. Cf. également la notice auteur et les ouvrages de Marin Liberge sur le catalogue de la Bibliothèque nationale de France (désormais BnF).

<sup>23</sup> Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est fait et passé au siege de Poictiers*, op. cit., 1569, p. 61.

<sup>24</sup> *Idem*, p. 36.

l'ouvrage pour ne garder que la mention de l'incendie de la cuisine, sans doute pour ne pas montrer de faille dans l'unité des habitants de Poitiers durant cette épreuve.

Signe de son succès immédiat, la deuxième édition de l'œuvre est publiée en in-quarto à Poitiers par Pierre Boisateau au début de l'année 1570 ; sa version modifiée par l'auteur qui a alors accepté de la retoucher est prête dès le 1<sup>er</sup> décembre 1569<sup>25</sup>. Elle est ensuite rééditée en in-12° à Poitiers par Julian Thoreau en 1621<sup>26</sup>, lors d'un contexte de changement politique dans la ville que nous étudierons, avant de paraître une dernière fois sous format in-octavo avec une présentation de Henri Beauchet-Filleau et Charles de Chergé, à Poitiers sous les presses de Létang en 1846<sup>27</sup>.

### 3. Les récits de La Popelinière

Ce récit du siège de Poitiers est repris par un combattant protestant et historien contemporain, Lancelot Voisin, seigneur de La Popelinière (né vers 1540, décédé en 1608)<sup>28</sup>, dès la première édition de sa première histoire des guerres de Religion intitulée *La Vraye et Entiere Histoire*, imprimée au format in-octavo à l'automne 1571, puis dans les deux éditions ultérieures de cette œuvre parues en juin 1572 puis en 1578-1579<sup>29</sup>. L'auteur refond ensuite son ouvrage, en reprenant aussi et bien sûr cet événement, dans *L'Histoire de France* qui paraît au format in-folio et en deux volumes au début de l'année 1581 avant d'être rééditée en 1582 au format in-octavo et en quatre volumes<sup>30</sup>.

Il n'est absolument pas certain que La Popelinière soit au siège de Poitiers. Il reprend ce que d'autres auteurs ont écrit dans leurs ouvrages, sans les citer ni les nommer, ce qui est alors d'usage. Au sein du livre 18 de *L'Histoire de France* principalement consacré au siège de Poitiers, sa source principale pour cet événement est le récit de Liberge qui occupe un tiers

<sup>25</sup> Marin LIBERGE, *Le siege de Poitiers et ample discours de ce qui s'y est fait et passé es mois de juillet, aoust et septembre 1569. Avec les noms et nombre des seigneurs, chevaliers, capitaines, gentilshommes et compaignies tant estrangeres que françoises, qui estoient dedans la ville durant le siege, et de ceulx qui y ont esté blecez ou tuez. Ensemble les epithaphes latins et françois de quelques-uns des occis*, Poitiers, Pierre Boisateau, 1570, in-4°, 120 p.

<sup>26</sup> Titre identique à l'édition de 1570 ; in-12°, 229 pages. Complété avec deux récits de la bataille de Moncontour et du siège de Saint-Jean-d'Angély.

<sup>27</sup> Le récit du siège de Poitiers par Liberge est présenté en deux cents pages. Les éditeurs ajoutent à l'édition complète de 1621 le récit anonyme du siège par le soldat de la compagnie du duc de Guise envoyé à François de Mandelot et une chanson en poitevin que nous présenterons ultérieurement.

<sup>28</sup> En attendant la première biographie sur La Popelinière, que nous préparons actuellement avec Pascal Rambeaud, cf. Pascal RAMBEAUD, « La vie de Lancelot Voisin, sire de La Popelinière », dans LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, éd. critique sous la dir. de Denise Turrel, Genève, Droz, 2011, vol. 1, p. 23-37. Concernant la construction de ces œuvres historiques, nous nous permettons de renvoyer à notre doctorat : Guilhem de CORBIER, *Les ouvrages historiques des guerres de Religion de Lancelot Voisin de La Popelinière : élaboration et postérité*, mémoire dactylographié de doctorat en histoire moderne sous la dir. de Denise Turrel, Université de Poitiers, 2015.

<sup>29</sup> LA POPELINIÈRE, *La Vraye et Entiere Histoire [...]*, op. cit., 1<sup>re</sup> éd., Cologne [= Caen], Arnould Birckman [= Pierre Le Chandelier], 1571, livre 5, p. 211-317 ; 2<sup>e</sup> éd., Bâle [= Caen], Pierre Davantes [= Pierre Le Chandelier], 1572, livre 8, fol. 243-284 v° ; [3<sup>e</sup> éd., La Rochelle [= Genève], Pierre Davantes [= Jacob Stoer], 1573, qui n'est pas due à La Popelinière, livre 8, fol. 216-252 v° ; ] 4<sup>e</sup> éd., Bâle [= Caen], Barthélemy Germain [= Pierre Le Chandelier], 1578-1579, livre 8, fol. 229-269. Toutes les éditions sont de format in-octavo.

<sup>30</sup> LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, op. cit., 1<sup>re</sup> éd. « De l'Imprimerie » [= La Rochelle], Abraham H. [= Pierre Haultin], 1581, vol. 1, livre 18, fol. 108 r°-124 v° ; 2<sup>e</sup> éd., s. l. [= Genève ou Morges], s. éd. [= Guillaume de Laimarie et Jacques Chouet], 1582, vol. 2, livre 18, fol. 229 r°-266 r°.



du sien, qu'il alimente avec d'autres textes. Il recopie textuellement cette source pour ce qui concerne notamment l'organisation de la défense de la ville et certains faits dus au siège<sup>31</sup> :

« Bref, il y a eu telle nécessité (encores qu'aucunes bonnes maisons aient tousjours eu quelques chairs salées) que les œufs ont valu douze et quinze sols pièce, une poule quatre livres ; chapon, angelot, deux escus ; et sur la fin quatre escus ; la livre de beurre cinquante sols ; le boisseau de fèves, et de poix, soixante<sup>32</sup> ».

Mais La Popelinière apporte aussi sa propre contribution, notamment pour les événements et personnages poitevins et ceux de l'entourage de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, un important chef militaire et diplomate du parti protestant, dont il est proche. La Popelinière y insère aussi les autres faits marquants des guerres de Religion qui se déroulent ailleurs lors du siège de Poitiers, ce qui est le cas à Châtellerauld, à Bonnefoy en Vivarais, au siège de La Charité, à Montargis, ou encore la relation du voyage de Montgommery, chef militaire protestant, en Béarn. Il se détache des faits racontés, essaie d'être le plus objectif possible, étant en cela précurseur d'un historien actuel. Capitaine de guerre huguenot durant le conflit, il prend garde au maximum de séparer son activité armée de celle d'historien écrivant pour maintenir la mémoire la plus impartiale possible des faits. Il commence par décrire la ville de Poitiers et tous ses faubourgs et quartiers et présente les défenseurs (dont Guise) avant le début du siège. Il relate dans le détail le récit de toutes les actions, notamment celles de la compagnie du protestant Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La Nocle, qui est le beau-frère du vidame de Chartres. Il rappelle que le 1<sup>er</sup> août est un jour funeste pour les protestants à Poitiers car en 1562 la ville, dirigée par les protestants qui s'en étaient emparés de force à la fin du mois de mai, fut reprise ce jour-là par les catholiques<sup>33</sup>. Enfin, poursuivant sa volonté d'être neutre et suivant le texte de Liberge, il dresse un éloge des chefs catholiques tués<sup>34</sup>.

#### 4. Les Honnestes loisirs de Le Poulchre de La Motte-Messemé

Un poète, François Le Poulchre, seigneur de La Motte-Messemé (né en 1547, mort en 1597), raconte l'histoire du siège de Poitiers dans *Les Sept livres des Honnestes loisirs* paru sous les presses parisiennes de Pierre Hury pour Marc Orry en 1587<sup>35</sup>. L'auteur, un gentilhomme du Poitou<sup>36</sup>, a été le capitaine d'une compagnie catholique lors du siège. Ce qui

<sup>31</sup> Ces emprunts ont déjà été mis en avant par Jean HIERNARD, « Le siège de Poitiers (1569) [...] », art. cité, 2007, p. 93 et 104-107, et par Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images, op. cit.*, 2007, vol. 1, chapitres 5-6, p. 55-76 et vol. 2, annexes 2, p. 3-52 et 4, p. 54-86.

<sup>32</sup> Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours...*, op. cit., 1569, p. 60, répété dans LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France, op. cit.*, 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 118 v<sup>o</sup>.

<sup>33</sup> LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France, op. cit.*, 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 112 r<sup>o</sup>.

<sup>34</sup> C'est par exemple le cas dans LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France, op. cit.*, 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 123 v<sup>o</sup>-124 r<sup>o</sup>.

<sup>35</sup> François Le Poulchre, seigneur de LA MOTTE-MESSEMÉ, *Les Sept livres des honnestes loisirs*, Paris, Marc Orry, 1587, in-12<sup>o</sup>, 288 fol. Cf. l'analyse de l'œuvre relative au siège de Poitiers, fol. 163-183, dans Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images, op. cit.*, vol. 1, p. 110-116 et vol. 2, annexe 9, p. 103-130 pour la retranscription intégrale de ce qui concerne cet événement dans l'œuvre de La Motte-Messemé.

<sup>36</sup> La seigneurie de La Motte-Messemé correspond à l'actuel château de La Motte situé sur le territoire de la commune de Messemé, à quelques kilomètres à l'est de Loudun, dans le département de la Vienne, et aux terres environnantes. Cf. Brigitte LOURDE, « François Le Poulchre de La Motte-Messemé (1547-1597). Des armes aux lettres : la vie d'un gentilhomme poitevin au XVI<sup>e</sup> siècle », dans Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, *Revue historique du centre-ouest*, tome 2, 1<sup>er</sup> semestre 2003, p. 37-81, ici p. 39, 40, 43, 64 et 65 (La Motte-Messemé) ; 76 et 79 (*Les Honnestes Loisirs*).

concerne le siège occupe vingt folios, sur un total de 288, soit moins d'un dixième de l'ouvrage, qui comprend mille deux cents vers. Suivant la chronologie du fait relaté, il prend le parti pris catholique sans être trop virulent envers les protestants. Par exemple, il se moque de Gaspard de Coligny :

Il congnut ne pouvoir rien son amirauté,  
Sus nostre douce mer, qui douce, et savoureuse,  
Ce siege termina de fin pour nous heureuse<sup>37</sup>.

Il est le seul à témoigner que l'église Sainte-Radegonde a été transformée en dépôt d'armes par les catholiques, afin de pouvoir plus rapidement se défendre contre les exactions des protestants installés aux Dunes, de l'autre côté du Clain :

En un monument de temps aupres du grand autel  
De Sainte-Radegonde un terrain faisant tel  
Qu'on y pouvoit loger au lieu de choses sacrés  
Arquebouzes à croc, mousquets, fauconneaux, sacres,  
Pour flanquer à propos la bresche par dedans<sup>38</sup>.

#### 5. et 6. Les *Histoire Universelle* de J.-A. de Thou et d'A. d'Aubigné

Autres sources majeures, avec les œuvres précitées de La Popelinière, donnant des informations précieuses sur le déroulé des guerres de Religion, les *Histoire Universelle* de Jacques-Auguste de Thou, publiée en latin à partir de 1604<sup>39</sup>, puis traduite et parue en français en 1734<sup>40</sup>, et d'Agrippa d'Aubigné, éditée pour la première fois en 1616<sup>41</sup>, présentent aussi le siège de Poitiers<sup>42</sup>.

<sup>37</sup> François Le Poulchre, seigneur de LA MOTTE-MESSEMÉ, *Les Sept livres des honnestes loisirs, op. cit.*, éd. 1587, fol. 171 v°.

<sup>38</sup> *Idem*, fol. 174 v°-175 r°.

<sup>39</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Historiarum sui temporis ab anno... 1543 usque ad annum... 1607 libri CXXXVIII, quorum LXXX priores multo quam antehac auctiores, reliqui vero LVIII nunc primum prodeunt ; opus in quinque tomos distinctum. Accedunt Commentariorum de vita sua libri sex hactenus inediti*, Paris, Ambroise et Jérôme Drouart, 1606, vol. 2 pour ce qui concerne les années 1560-1572.

<sup>40</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle depuis 1553 jusqu'en 1607*, Londres, s. n., 1734.

<sup>41</sup> Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle, op. cit.*, 1<sup>re</sup> éd. Maillé, Jean Moussat, 1616 ; rééd. critique par André Thierry, Genève, Droz, 1985, vol. 3, livre 5, chapitres 15-16, p. 109-119.

<sup>42</sup> Erick SURGET, « De "quelques bourdes vrayes" dans les histoires poitevines d'Agrippa d'Aubigné », dans Marie-Madeleine FRAGONARD et Gilbert SCHRENCK (dir.), *Anecdotes. Actes de la journée d'études de Paris du 26 septembre 2003*, Niort, Cahiers d'Aubigné-Albineana n° 16 et Paris, H. Champion, 2005, p. 181-198. A propos de l'influence de l'œuvre de J.-A. de Thou sur celle d'A. d'Aubigné, cf. André THIERRY, « Agrippa d'Aubigné lecteur et traducteur de Jacques-Auguste de Thou », *Cahiers d'Aubigné – Albineana* n° 6, Niort, 1995, p. 193-205.

Jacques-Auguste de Thou (né en 1553, décédé en 1617)<sup>43</sup> écrit en grande partie cette œuvre historique à partir des notes, recueils et éléments fournis par son père, Christophe de Thou, mort en 1582. C'est le cas pour ce qui concerne le siège de Poitiers. Il présente rapidement la géographie de la ville et reste neutre en écrivant le récit du siège, distribuant de simples petits éloges aux combattants des deux camps, présentant aussi la faiblesse de la défense, citant les mêmes chiffres que Liberge et La Popelinière :

Il se donnoit souvent de petits combats entre les deux partis : ceux de la ville firent des sorties fréquentes, où ils eurent beaucoup de monde blessé ; parce qu'ils combattoient en bas, et qu'ils se trouvoient exposez au feu des ennemis qui étoient sur les hauteurs. Mais les blessez étoient parfaitement bien traitez, il y avoit des femmes établies exprès, pour fournir aux blessez tout ce qui leur étoit nécessaire, pour les nourrir, et pour les panser<sup>44</sup>.

Vers ce tems là les assiégeans jetterent un nouveau pont sur le Clain, entre le pont Joubert et l'église de saint Cyprien, vis-à-vis de l'église de saint Saturnin, afin de passer de là dans le pré de l'évêque, vers les églises de saint Radegonde et de saint Sulpice. Ce pont étoit fait de tonneaux, de planches et de clayes, et il étoit attaché avec des cables et des chaînes à des pieux qu'on avoit enfoncés dans la riviere : il paroissoit si solide, qu'on eseroit pouvoir faire passer du canon dessus. Quelques jours après, on en commença un tout semblable un peu au-dessous<sup>45</sup>.

Le récit d'Agrippa d'Aubigné (1552-1630)<sup>46</sup> n'est pas toujours très objectif. Ses modèles d'historiens sont La Popelinière et J.-A. de Thou, qui lui fournissent la trame historique et l'idée d'universalité ; il y ajoute la partialité<sup>47</sup>. Puisqu'il défend les protestants dans toute son œuvre, peut-être est-ce pour lui tacite de ne pas mettre ici en avant l'échec stratégique de son camp lors du siège de Poitiers dont il préfère ne dresser qu'un court récit : « *Pource que l'histoire ne doit rendre compte que de fort peu de desseins et qu'il ne se fit rien qui merite autre nom, nous leverons le siege de Poictiers*<sup>48</sup> ». Chantre du calvinisme, il est ici respectueux des catholiques défenseurs de la ville : « *Le bon advis du comte du Lude [...] Durant ce siege, Monsieur avoit fait toutes diligences d'aprocher une armee de douze mille hommes de pied et six mille chevaux pour emporter Chastelleraud par siege*<sup>49</sup> » et n'hésite pas

<sup>43</sup> En ce qui concerne sa vie et son œuvre, cf. Samuel KINSER, *The Works of Jacques-Auguste de Thou*, La Haye, M. Nijhoff, 1966 ; Claude GRENET-DELISLE, « Les traductions françaises des *Historia sui temporis libri* de Jacques-Auguste de Thou », *Revue française d'histoire du livre* n° 122-125, 2004, p. 147-174 ; Ingrid A. R. DE SMET, *Thuanus. The Making of Jacques-Auguste de Thou (1553-1617)*, Genève, Droz, 2006 ; Jacques-Auguste de THOU, *La Vie de Jacques-Auguste de Thou (I. Aug. Thuani vita), Introduction, établissement du texte, traduction et notes par Anne Teissier-Ensminger*, Paris, H. Champion, 2007 ; Frank LESTRINGANT (dir.), *Jacques-Auguste de Thou (1553-1617) : écriture et condition robine. Actes de la journée d'études du 16 mars 2006*, Paris, Presses Universitaires Paris-Sorbonne, Cahiers V.-L. Saulnier, n° 24, 2007 et Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images, op. cit.*, 2007, vol. 1, p. 77-81 et vol. 2, annexe n° 6, p. 89-95.

<sup>44</sup> Nous avons utilisé Jacques-Auguste de THOU, *Histoire Universelle, op. cit.*, La Haye, Henri Scheurleer, 1740, vol. 4, livre 45, p. 205-214, ici p. 208.

<sup>45</sup> *Idem*, p. 211.

<sup>46</sup> Les meilleures biographies sont celles de Madeleine LAZARD, *Agrippa d'Aubigné*, Paris, Fayard, 1988 et de Gilbert SCHRENCK, *Agrippa d'Aubigné*, Paris et Rome, Memini, 2001.

<sup>47</sup> Cf. notamment l'analyse de Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images, op. cit.*, 2007, vol. 1, p. 84-89 et vol. 2, annexe n° 8, p. 99-102.

<sup>48</sup> Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle, op. cit.*, éd. Genève, Droz, vol. 3, 1985, livre 5, chapitre 16, p. 118.

<sup>49</sup> *Idem*, chapitre 15, p. 115 et chapitre 16, p. 117.

à critiquer les faiblesses des huguenots dans cette action : « *Les assiegeants se contenterent de faire un logement fort avancé*<sup>50</sup> ».

### 7. L'Almanach de Poitou pour l'année 1769

Dans la bibliographie de son récit du siège de Poitiers, présenté en 1888, l'historien local Léon Babinet mentionne un ouvrage publié pour la commémoration des deux cents ans de l'événement. Il s'agit d'un usuel, assez commun, publié annuellement, à savoir l'*Almanach de Poitou pour 1770* ayant aussi pour titre *Journal du siège de Poitiers par les Religionnaires, commandés par l'Amiral de Coligny, en 1569*<sup>51</sup>. Cependant, les deux exemplaires de cet almanach consultés à la BnF et à la médiathèque de Poitiers n'indiquent pas en titre le *Journal du siège de Poitiers*. Cette édition annuelle d'un ouvrage tenant dans une poche et donc aisément transportable ne comprend d'ailleurs aucun texte particulièrement mis en avant sur ce fait. Ce n'est pas le cas de celle de l'année précédente, *pour 1769*, qui présente quelques remarques historiques sur la ville, lesquelles sont sûrement rééditées d'une année sur l'autre. Parmi elles, le siège de Poitiers est rédigé ainsi : « *En 1569 fut donnée la bataille de Jarnac, où le prince de Condé fut fait prisonnier, l'amiral de Coligny le remplaça dans le commandement des troupes calvinistes, et vint assiéger Poitiers le 14 juillet jusqu'au 7 septembre que M. le duc de Guise lui fit lever le siège* »<sup>52</sup>. Ce très court historique contient un manque et une erreur, puisque Louis de Condé, principal chef militaire huguenot et prince du sang ne fut pas seulement fait très brièvement prisonnier, mais est surtout tué quelques instants après son arrestation, à Jarnac, et que le siège de Poitiers ne débuta pas le 14 juillet mais dix jours plus tard, le 24. Écrit puis imprimé rapidement pour des raisons beaucoup plus commerciales que mémorielles, et demeuré inaperçu pour cette raison, ce petit texte fait tout de même œuvre de mémoire en permettant à son lecteur de se rappeler ce passé bien connu. Il est l'un des seuls et rares textes d'un petit livret utilisé quotidiennement au XVIII<sup>e</sup> siècle et imprimé à Poitiers à faire ainsi, ce qui a le mérite d'être souligné. Mais il n'est accessible qu'à une certaine partie, aisée et très minoritaire, de membres de la société, c'est-à-dire ceux qui voyagent pour des affaires d'argent et trouvent éventuellement le temps de lire ce passage en préparant leur déplacement, ou lors de celui-ci en diligence ou sur place. Il semblerait qu'aucun opuscule portant pour page de titre celle précisée par Léon Babinet ne soit parvenu jusqu'à nos jours, pour peu qu'il ait été imprimé.

La mémoire du siège de Poitiers se transmet aussi sur place de manière orale, mobile et gestuelle jusqu'à la Révolution.

## II. La mémoire marquante par les paroles, processions et mouvements

### A. La Chanson Joyeuse

*L'Autre chanson joyeuse in langage poetevineia [...] do sege mis devant Poeters par l'Admiro*, est extraite de *La Gente poitevinrie*. Ce recueil de chansons traditionnelles en

<sup>50</sup> Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle, op. cit.*, chapitre 15, p. 115.

<sup>51</sup> Léon BABINET, « Le siège de Poitiers en 1569 », art. cité, 1888, p. 579.

<sup>52</sup> *Almanach de Poitou, pour l'an de grâce mil sept cent soixante-neuf*, Poitiers, Jean Faulcon l'aîné, 1769, non paginé.

langage poitevin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup> paraît pour la première fois à Poitiers en 1572<sup>54</sup>. Cette chanson anti-protestante anonyme en 208 vers, qui aurait été imprimée dès 1569<sup>55</sup>, exprime vraiment le ressenti en langue populaire et courante des effets du siège sur la population de Poitiers et de ses environs. Son auteur n'hésite pas à se moquer de l'ennemi avec des termes parfois crus.

Dès sa première strophe, elle offre de précieuses informations à propos d'un mot rarissime et ayant été très peu longtemps usité au XVI<sup>e</sup> siècle désignant les huguenots dans la région de Poitiers ; elle indique aussi l'heure de début du siège et d'où viennent les assaillants :

O fut in jour d'in lindy  
Lé fribou vinrant d'Ozansse  
Intre unze heure et moedy  
Fasant bonne menigance  
L'un à pé, l'autre à chevo<sup>56</sup>.

Nous savons ainsi que le siège débute le lundi 24 juillet 1569, entre onze heures et midi, moment où les assaillants viennent donc d'Auxances, village situé à proximité immédiate de Poitiers<sup>57</sup>. Une croyance devenue rumeur colportée en Poitou dès le début de la Réforme veut que tous les habitants de la ville de Fribourg<sup>58</sup>, appelés ainsi les « fribous », désignent péjorativement les huguenots ainsi nommés par ailleurs dans le refrain :

Et verderont<sup>59</sup> igl ces hugueno,  
Verderont igl pas ces ministres  
Et tou ces hugueno ?

<sup>53</sup> Parmi les ouvrages de la spécialiste contemporaine du « parlanjhe », citons Liliane JAGUENEAU (dir.), *Écrire et parler poitevin-saintongeais du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Actes du colloque tenu à la Faculté des Lettres et langues de Poitiers, 26-27 octobre 2001*, La Crèche, Geste éd., 2002. Nous pourrions également citer Michel Valière, Pierre Gauthier et Jean-Jacques Chevrier parmi les auteurs ayant œuvré récemment sur l'étude des langues poitevines et saintongeaises.

<sup>54</sup> *La Gente Poitevin'rie*, Poitiers, Emer Mesnier, 1572. L'ouvrage est ensuite plusieurs fois réédité : Poitiers, Jean Fleureau, 1646 puis 1660 ; Poitiers, Létang, 1846 (avec l'ouvrage de Marin Liberge) ; Niort, Martineau et Margeot, 1877 ; Niort, Favre, 1878. Nous avons utilisé l'édition de Jacques Pignon, 1960, Paris, d'Artrey, rééd. fac-similé La Crèche, Geste éditions, 2002. Le juriste protestant poitevin Jean Boiceau de La Borderie (1513-1591) est l'auteur d'un texte de ce recueil, *Le menelogue de Robin*, écrit dès 1555.

<sup>55</sup> C'est ce qu'affirment deux éditeurs du recueil, Alfred MOREL-FATIO, *La gente poitevinrie*, Niort, Martineau et Margeot, 1877, p. III puis Léopold FAVRE, *La Gente Poitevin'rie*, Niort, L. Favre, 1878, p. XVII, mais nous n'avons retrouvé aucune édition de cette chanson parue en 1569.

<sup>56</sup> *L'autre chanson joyouse...* dans *La Gente poitevinrie*, op. cit., éd. J. Pignon, Paris, d'Artrey, 1960 ; rééd. La Crèche, Geste éd., 2002, p. 143.

<sup>57</sup> Le hameau d'Auxances, comprenant son donjon médiéval toujours existant de nos jours, situé à trois kilomètres au nord du centre-ville de Poitiers, fait aujourd'hui partie de la commune de Migné-Auxances.

<sup>58</sup> *L'autre chanson joyouse...* dans *La Gente poitevinrie*, op. cit., éd. J. Pignon, Paris, d'Artrey, 1960 ; rééd. La Crèche, Geste éd., 2002, note 2 p. 161. L'origine inconnue de la rumeur ne permet pas de savoir s'il s'agit de la ville de Fribourg-en-Brigau en Allemagne ou celle de Fribourg en Suisse qui est désignée. Il ne semble pas y avoir de contingent de mercenaires originaires de l'une ou l'autre de cette ville dans l'armée de Coligny venant pour assiéger Poitiers, ces deux villes paraissant d'ailleurs paradoxalement fournir davantage de soldats catholiques au roi de France. Cf. aussi LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, op. cit., rééd. Genève, Droz, 2016, vol. 2, n. 214 p. 249.

<sup>59</sup> En poitevin, le verbe « verder » signifie fuir, partir, décamper. *L'autre chanson joyouse...* dans *La Gente poitevinrie*, op. cit., éd. J. Pignon, Paris, d'Artrey, 1960 ; rééd. La Crèche, Geste éd., 2002, p. 143-149 et glossaire p. 198-199.

Une autre strophe permet aussi de savoir où sont installés les canons protestants :

Pre devers Soinct Cybrien  
 Gle amenirant l'artillrie  
 E sur Soinct Sulpicien  
 Gle firant grosse battrie  
 O lon do Pré de l'Evesquo<sup>60</sup>

L'amiral de Coligny est désigné de manière très ironique à propos de sa difficulté à s'emparer de Poitiers, le mot poitevin « peno » ayant exactement la même signification qu'en français :

L'amiro, i ve promé  
 Ol est ine chouse seure,  
 Ne se vit, i cré, jamé  
 Recevre ine to injure  
 Et, vré Dé, qu'igl ertet peno<sup>61</sup>

L'ennemi ayant enfin disparu du paysage environnant Poitiers le 7 septembre 1569, le moment est alors venu pour les habitants de la ville de se réjouir, en organisant notamment une procession religieuse pour rendre grâce à la Vierge d'avoir empêché que les protestants y entrent.

## B. La procession de la Saint-Clouaud<sup>62</sup>

L'idée de cette procession reviendrait à Jean de La Haye, lieutenant général de Poitiers, qui souhaite suivre une première tradition existante dans la ville depuis quelques siècles, le Miracle des Clés, commémorant le siège légendaire de la ville tenu par les Anglais en 1200 ou en 1202. Un tableau représentant cet événement médiéval est aujourd'hui exposé au musée Sainte-Croix de Poitiers, après avoir été dans le bureau du maire<sup>63</sup>. Selon le récit de

<sup>60</sup> *L'autre chanson joyouse...* dans *La Gente poitevinrie*, op. cit., éd. J. Pignon, Paris, d'Artrey, 1960 ; rééd. La Crèche, Geste éd., 2002, p. 145.

<sup>61</sup> *Idem*, p. 148.

<sup>62</sup> Cf. Antoine COUTELLE, « Espace urbain et commémoration à Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle : “la procession générale en mémoire du siège levé par l'admiral devant ceste ville” », dans Frédéric CHAUVAUD et Jacques PÉRET (dir.), *Terres marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 207-212, accessible en ligne à l'adresse <https://books.openedition.org/pur/20451> (page vérifiée le 8 mai 2019) ; du même auteur, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle. Les pratiques culturelles d'une élite urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 181 et surtout p. 240-243 (ouvrage issu de son mémoire de doctorat) et « Le siège de Poitiers de 1569 : écriture et réécriture d'un événement », art. cité, 2019, à paraître ; Jean-Pierre ANDRAULT, *Poitiers à l'âge baroque (1594-1652). Une capitale de province et son corps de ville*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2003, vol. 1, p. 126-127 et 144 ; Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images*, op. cit., vol. 1, p. 124-127 a rédigé cette partie d'après l'article d'Antoine Coutelle paru en 2006.

<sup>63</sup> Ce tableau est reproduit dans Jean-Pierre ANDRAULT, *Poitiers à l'âge baroque*, op. cit., planche V. A propos de l'événement historique et légendaire initial, cf. Hilary BERNSTEIN, *Between Crown and Community. Politics and civic culture in sixteenth century Poitiers*, Cornell, Cornell University Press, 2004, part II, chapter 7, « The Miracle of the Keys and the Urban Historical Tradition », p. 158-185. Le vitrail dans l'église Notre-Dame-la-Grande consacré au même événement est aussi à voir.

Marin Liberge, Jean de La Haye aurait exprimé ce vœu lors d'une harangue aux habitants de Poitiers tenue à la fin du mois d'août :

Tout ainsi que le lendemain de Pasques, par chacun an, on en fait une commémoration de la levée et retraicte du camp des Anglois qui avoient assiégué Poitiers, aussi faudroit-il en faire autant de ce fait icy, ne doutant que tous les saints et ceux la principalement qui y ont encores de belles Eglises edifiées en l'honneur de Dieu, et mémoire d'eux ne priassent maintenant nostre Seigneur, pour le salut de la ville<sup>64</sup>.

Dès que les Poitevins s'aperçoivent de la levée du siège, ils se rendent chez le maire. Ils expriment alors leur immense joie. Le lendemain, une célébration est organisée sous forme de procession allant de la cathédrale au couvent des Cordeliers en passant par l'église Notre-Dame-la-Grande, comme l'annonce encore Marin Liberge :

Il fut ordonné que le lendemain, jour très solennel, entre les chrétiens, pour la feste de la Nativité nostre Dame, seroit faite une procession generale, où seroit porté le precieux corps de nostre Seigneur, et qu'on partiroit de l'Église cathedrale, pour aller par celle de nostre Dame la grande, au couvent des Cordeliers, où il se feroit predication, pour exciter tout le monde à corriger et amander sa vie [...], pour [...] remercier Dieu [...] d'avoir delivré la ville de ce siege, et si bien defendue contre ses ennemis<sup>65</sup>.

L'historien protestant La Popelinière efface quant à lui toute référence à cette procession religieuse commémorant aussi la fête de la Nativité Notre-Dame ayant lieu le 8 septembre. Il préfère parler du duc de Guise, qui met alors sa personnalité en retrait au profit de Dieu qui a donné la victoire. Les habitants de Poitiers n'hésitent cependant pas à comparer ce chef militaire à Godefroy de Bouillon, dans un passage différent sous la plume d'un protestant ne souhaitant pas dire trop de mal des catholiques :

Je vous laisse à penser si les assiegez en furent resjouis et s'ils furent paresseux à louer Dieu, où le prescheur ne particulariza le devoir d'aucun seigneur, ne mesme du duc de Guyse. Ce que plusieurs trouverent estrange. Mais on tient qu'il luy avoit mandé qu'il ne parlast de luy en sorte qui fust, et qu'il attribuast l'heureuse issue de ce siege à Dieu seul, sans que les hommes s'en attribuassent aucune portion ; joint que les moiens qu'ils ont eu de soustenir, semblent plustost divins qu'humains. Ce qui fut trouvé fort bon et merueilleusement chrestien, l'estimans digne d'estre descendu par longue succession des princes et ducs issus de ce grand chef d'armée Godeffroy de Bouillon, lequel avoir chassé les infideles de la terre sainte, estant en l'armée des chrestiens, d'un commun accord esleu roy de Hierusalem<sup>66</sup>.

La procession est dès lors inscrite dans les registres de délibérations municipales de la ville, ce qui permet d'en apprendre l'évolution. Son parcours change en 1571 : portant désormais le nom de « la Saint-Clouaud » célébré le 7 septembre, elle a maintenant lieu ce jour-là et fait alors le tour des murailles de Poitiers, élément défensif majeur ayant joué son rôle contre l'ennemi. Dirigée par le corps de ville, toute l'élite semble y participer. Dès lors, le rituel change : le maire réunit les échevins chez lui pour déjeuner. Puis ils se rendent tous à

<sup>64</sup> Marin LIBERGE, *Histoire et ample discours de ce qui s'est fait et passé au siège de Poitiers*, op. cit., 1569, p. 75.

<sup>65</sup> *Idem*, 1569, p. 102.

<sup>66</sup> LA POPELINIÈRE, *L'Histoire de France*, op. cit., 1<sup>re</sup> éd., 1581, vol. 1, livre 18, fol. 124 v<sup>o</sup>, n'écrit pas que Godefroy de Bouillon refuse de ceindre la couronne de roi de Jérusalem après sa victoire en 1099, préférant prendre le titre d'avoué du Saint-Sépulcre, tout comme le duc de Guise minimise ici l'importance de son rôle dans la défense de Poitiers.

l'église Notre-Dame-la-Grande pour prendre l'image de la Vierge<sup>67</sup> avant la procession commençant à l'église Saint-Étienne<sup>68</sup> puis aux remparts. Elle prend fin à l'abbaye Saint-Jean-de-Montierneuf ou au couvent des Cordeliers, où un sermon est prononcé, avant que la commémoration ne se termine par un dîner chez le maire<sup>69</sup>.

Le corps de ville insère donc un nouveau rituel commémoratif dans un calendrier festif déjà chargé, célébrant à la fois la résistance contre l'ennemi, qu'il soit Anglais ou protestant, mais aussi la loyauté de la ville au roi de France et à la vraie foi, en la plaçant sous la protection de la Vierge, catholique par excellence, par une ville unie sous la direction de son corps de ville. Les ennemis sont rejetés loin des murailles, qui sont protectrices par nature. Ce n'est donc pas qu'une victoire militaire<sup>70</sup>. Ce même type d'événement ayant eu lieu pendant les guerres de Religion est commémoré dans d'autres villes françaises, parfois jusqu'à nos jours<sup>71</sup>.

Cette tradition est inscrite dans les registres de délibérations municipales de Poitiers jusqu'en 1791. Elle a lieu sous la forme de célébrations « pour remercier Dieu de la délivrance du siège mis devant cette ville par ceux de la RPR en l'année 1569 ». Chaque année, à la date du 7 septembre, dix à quinze lignes y mentionnent les modalités pratiques, à savoir l'heure et le lieu de rendez-vous, ainsi que le motif de la célébration, à savoir la procession de la Saint-Clouaud et la vigile de la vierge Marie. Mais peu à peu le motif premier de la manifestation culturelle disparaît : c'est « parce qu'on a coutume de faire » cette procession depuis longtemps qu'on le fait ; c'est notamment une simplification aisée pour le secrétaire de séance, à partir des années 1730, de l'écrire ainsi, sans référence à l'année 1569. L'histoire, la part mémorielle, s'amenuise et tend ainsi à disparaître, au profit de l'habitude, voire de l'obligation, de poursuivre cette procession<sup>72</sup>.

Signe distinctif, il n'y a pas de querelle de préséance observée lors de cette procession, alors qu'elles sont particulièrement signalées dans les autres événements de ce type à Poitiers durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. La présence protestante y est alors en érosion constante. Les autodafés de livres protestants sont réguliers, notamment lors du séjour d'Henri III dans la ville entre juillet et octobre 1577, lors de la signature de la paix de la sixième guerre de Religion. Vers 1620, le corps de ville n'a plus de réformés parmi les bourgeois. La charge de maire prévoyant un serment catholique sur la Bible, aucun huguenot n'y a désormais plus accès. Il n'y a de célébration particulière pour le centenaire du siège en 1669 ni après la révocation de l'Édit de Nantes en 1686<sup>73</sup>.

<sup>67</sup> Les sources manquent pour savoir si cette image était une statue ou une icône. Il est possible qu'il s'agisse de la statue de Notre-Dame-des-Clés, datant du XVII<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui conservée dans le chœur de l'église Notre-Dame-la-Grande.

<sup>68</sup> Aujourd'hui disparue, l'église Saint-Étienne était située à l'angle de la rue du Marché et de la Grand-Rue, face au chevet de l'église Notre-Dame-la-Grande.

<sup>69</sup> Antoine COUTELLE, « Espace urbain et commémoration à Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle [...] », art. cité, 2006, p. 209 et, du même auteur, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 2014, p. 241.

<sup>70</sup> *Idem*, « Espace urbain et commémoration à Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle [...] », art. cité, 2006, p. 210 et, du même auteur, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 2014, p. 241.

<sup>71</sup> La fête du Pétardier à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence) a lieu tous les 30 janvier et célèbre la victoire de la ville, catholique, à l'issue du siège perpétré par les troupes protestantes dirigées par le baron de Lesdiguières en 1586. La fête du Pétard à Langres (Haute-Marne) célébrait jusqu'en 2014 l'échec de la tentative de la prise de la ville par les Ligueurs lorrains lors de la nuit du 19 au 20 août 1591, la bassine de poudre placée à une porte de la ville ayant été découverte par la garde municipale.

<sup>72</sup> Antoine COUTELLE, « Espace urbain et commémoration à Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle [...] », art. cité, 2006, p. 211 et, du même auteur, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 2014, p. 242-243.

<sup>73</sup> *Idem*, « Espace urbain et commémoration à Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle [...] », art. cité, 2006, p. 212 et, du même auteur, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 2014, p. 236-240 et 243. L'édit de Nantes ayant été révoqué le 18



Au moment où la mémoire du siège par cette procession tend à disparaître, elle est réactivée à Poitiers sous forme théâtrale et soutenue par la municipalité, au cours de l'hiver 1784-1785.

### C. Une représentation théâtrale, *Le Siège de Poitiers* (1784-1785)

*Le Siège de Poitiers, drame lyrique en trois actes, en vers, à grand spectacle ; représenté pour la première fois à Poitiers, le 14 janvier 1785*, imprimé à Poitiers sous les presses de Michel-Vincent Chevrier et en vente au théâtre, selon sa page de titre, est un in-octavo de 72 pages.

L'auteur, Plancher-Valcour, précise en préface que l'idée lui vient de François du Tillet de Fonclaire, conseiller au présidial de Poitiers devenu lieutenant général de police, et qu'il a rédigé la pièce en quinze jours, un mois auparavant, entre fin novembre et le 6 décembre 1784, d'après des notes et explications historiques principalement communiquées par Allard de La Resnière, avocat à Poitiers. Plancher-Valcour écrit aussi s'être inspiré du chroniqueur Marin Liberge et des historiens Jacques-Auguste de Thou et Agrippa d'Aubigné, qu'il cite fréquemment en références et notes de bas de page tout au long du texte de la pièce. Il se présente comme étant un jeune auteur de drames et de comédies, qui sont loin du genre du théâtre historique qu'il va présenter ici, et qu'il a déjà expérimenté dans son œuvre *Jeanne d'Arc* présentée sept mois plus tôt, le 24 juin 1784, à Orléans. Il ne veut montrer que la vérité<sup>74</sup> dans cette pièce de théâtre écrite toute en vers et en alexandrins, dont le texte est imprimé par le corps de ville aux frais de la municipalité et dont la publicité est assurée par les *Affiches du Poitou* la veille de sa représentation<sup>75</sup>.

Philippe-Aristide-Louis-Pierre Plancher, né à Saint-Pierre-sur-Dives dans l'actuel département du Calvados en 1751, est mort à Paris en 1815. Il ajoute Valcour comme nom de scène à son patronyme. Acteur, il débute sa carrière d'auteur en 1784. Après *Le Siège de Poitiers*, il sera le fondateur du théâtre des Délassements Comiques à Paris de 1785 à 1790, acteur au théâtre Molière entre 1791 et 1792 puis directeur du Théâtre Molière en 1792. Il est l'auteur d'une vingtaine de pièces de théâtre<sup>76</sup>.

Son nom n'apparaît pas en page de titre du livre, il signe la préface Pl... de V... mais a bien le rôle le plus important de la pièce qui compte quatorze acteurs principaux, sous le nom de Valcour, jouant le rôle du duc de Guise. Les figures catholiques y ont le beau rôle dès la présentation des personnages, reléguant les protestants à trois seules personnalités, Gaspard de Coligny et son lieutenant et futur gendre Charles de Téligny ainsi que D'Acier. Joseph Le

---

octobre 1685 par la signature de l'édit de Fontainebleau, la procession de la Saint-Clouaud suivant immédiatement cette date a lieu en 1686. Les droits des protestants étant de plus en plus restreints depuis le début de la décennie 1660 dans le royaume (cf. Didier BOISSON et Hugues DAUSSY, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 205-221), il n'est donc pas surprenant qu'aucune mention n'y figure dans le registre des délibérations municipales de Poitiers à la date du 7 septembre 1686.

<sup>74</sup> [Plancher-Valcour], *Le Siège de Poitiers, op. cit.*, 1784, avertissement, p. IX-XI.

<sup>75</sup> Des précisions sont apportées par Henri CLOUZOT, « L'ancien théâtre en Poitou », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1900, tome XXIV, p. 323-328. Cf. également Antoine COUTELLE, « Espace urbain et commémoration à Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle [...] », art. cité, 2006, p. 212.

<sup>76</sup> Ces indications biographiques sont fournies par la notice auteur de la Bibliothèque nationale de France : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11998127z> (contrôlé le 14 mai 2019), qui peut être complétée par Charles MONSELET, *Les originaux du siècle dernier*, Paris, Michel Lévy, 1864, p. 293-304 (avec précaution) ; Édouard-Denis de MANNE et Claude MÉNÉTRIER, *Galerie historique des acteurs français mimes et paradistes*, Lyon, Scheuring, 1877, p. 28-34 et Suzanne J. BÉRARD, *Le théâtre révolutionnaire de 1789 à 1794 : la déchristianisation sur les planches*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2009.

Bascle et le comte du Lude sont bien représentés, ainsi que des rôles-types : Regnault et sa fille Eugénie (jouée par M<sup>me</sup> Valcour) mariée à un protestant, D'Acier, et l'enfant de celle-ci ; La Bidoulière, D'Aunoux, un soldat, un étudiant et Paul Sforza ont aussi chacun leurs acteurs, qui font tous partie de la troupe de Valcour, sauf La Bidoulière et Paul Sforze (noms laissés en blanc). Les autres personnages de cette pièce n'ont pas vraiment eu de rôle marquant et notable durant le vrai siège, mais il faut noter celui de D'Acier, protestant, tiraillé entre son cœur et sa famille catholique, d'une part, et son implication dans sa foi protestante, d'autre part, qui est représentatif d'un personnage intéressant du temps hésitant alors entre Rome et Genève comme il y en a tant d'autres durant les guerres de Religion<sup>77</sup>.

La pièce prend clairement le parti des habitants de Poitiers et des catholiques face aux huguenots même s'il n'y a aucune référence religieuse autre que celles à Dieu et à l'abbaye Saint-Cyprien. L'évêque et la cathédrale ne sont pas mentionnés et il n'y a aucun clerc.

Le premier acte<sup>78</sup> présente les catholiques, devant l'hôtel de ville, Guise déclamant : « Je ne vois dans Poitiers qu'un peuple de héros [...] A qui sert son pays rien n'est impossible / Dieu, l'honneur sont pour vous, Poitiers est invincible ». Lude lui répond : « Oui, la victoire est sûre avec de tels soldats<sup>79</sup> ». Guise est vénéré, son rôle est survalorisé. C'est un divertissement sentimental : Eugénie, la fille de Regnault, a épousé D'Acier, qui est devenu protestant et est un assiégeant de la ville. C'est donc également un mélodrame, puisqu'Eugénie est secouée par la situation et que Regnault renie son gendre.

Le deuxième acte, qui dure deux fois moins de temps que le précédent<sup>80</sup>, a lieu dans une forêt, pourtant inexistante aux alentours immédiats de la ville, sauf en tenant compte de celle de Moulière plus éloignée. Les protestants y habitent, ils sont représentés comme des sauvages. D'Acier prie pour sa femme et son fils, déplorant sa propre attitude de traître à son pays et à son roi, et de parricide, car il peut tuer son enfant. Mais il se reprend, car il combat aussi pour Dieu, sa foi, sa confession. Coligny est décrit comme étant un chef de guerre sanguinaire prêt à en découdre avec l'ennemi, sans pitié pour ce dernier et pour la ville qu'il veut anéantir. Téligny, plus pragmatique, sait combien cela sera difficile de s'emparer de Poitiers. D'Acier effectue ensuite une spectaculaire volte-face en faveur des catholiques, déclarant ne plus vouloir combattre que pour le roi. Eugénie est alors enlevée par les protestants, d'Acier ne peut rien faire et décide alors de s'occuper de son beau-père.

Dans le troisième acte, qui est plus long que le deuxième<sup>81</sup>, Guise, devant l'hôtel de ville, proclame que la ville sera bientôt libre, car les protestants sont en déroute. D'Acier se repent et indique sa volonté de demeurer désormais catholique. Près de son rocher, Coligny veut exécuter Eugénie, symbole d'un mari relaps qu'il n'a pas pu saisir. Au moment de l'exécution, D'Acier intervient et s'empare d'Eugénie. Puis le décor change : le spectateur entre à l'hôtel de ville. Guise proclame que Poitiers est une ville libre. D'Acier a retrouvé sa femme, son enfant et son beau-père. Guise lui pardonne ses erreurs passées et le réintègre officiellement dans ses troupes.

L'objectif de l'auteur, à travers cette pièce de théâtre commémorative, est de divertir la ville de Poitiers en lui rappelant son histoire ici très délassante, comique, romancée et romantique, tout en valorisant le rôle héroïque de ses habitants durant le siège, en 1569. Ce

<sup>77</sup> Thierry WANEGFFELEN, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1997.

<sup>78</sup> [Plancher-Valcour], *Le Siège de Poitiers*, op. cit., 1784, p. 1-29.

<sup>79</sup> *Idem*, p. 4.

<sup>80</sup> *Idem*, p. 30-47.

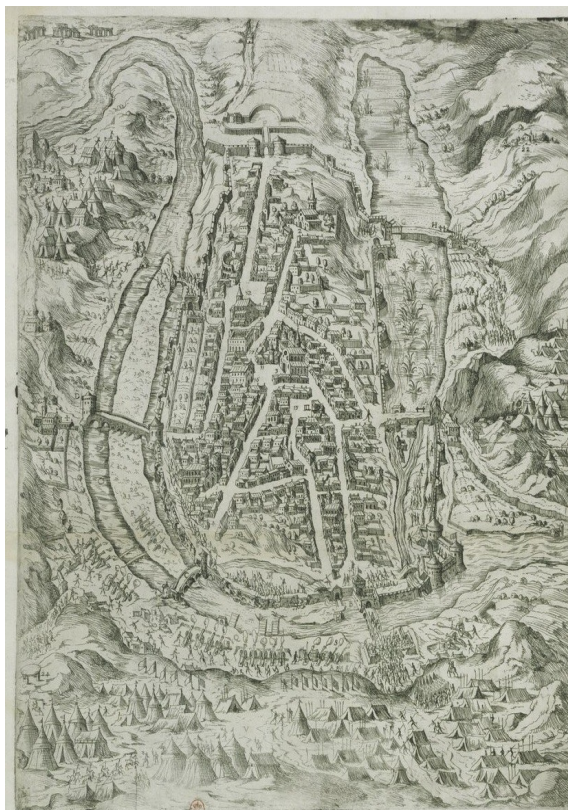
<sup>81</sup> *Idem*, p. 48-71.

spectacle comprend de nombreux airs de musique<sup>82</sup> et plusieurs bruitages pour indiquer l'effet créé, celui de donner l'illusion au lecteur d'être vraiment sur une scène historique, avec des effets de canon<sup>83</sup>, des flammes, des bâtiments détruits... Malgré la mauvaise configuration de la salle, un ancien jeu de paume<sup>84</sup>, qui n'est pas conçu pour accueillir un divertissement de ce type, ce qui provoque régulièrement des débordements d'étudiants habitués du lieu et flattés dans la pièce<sup>85</sup>, il faut marquer l'esprit de celui qui voit ces images<sup>86</sup>. C'est aussi l'effet produit par les gravures et tableaux du siège de Poitiers dès 1569.

### III. Les marqueurs visuels

#### A. Gravures et tableaux

##### 1. Une eau-forte italienne anonyme (1569)



<sup>82</sup> Henri CLOUZOT, « L'ancien théâtre en Poitou », art. cité, 1900, p. 327, écrit qu'il s'agit d'airs connus de son public.

<sup>83</sup> Grégory VOUHÉ, « Au bruit du canon », dans *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*, n°125, Poitiers, été 2019, p. 56-57.

<sup>84</sup> Henri CLOUZOT, « L'ancien théâtre en Poitou », art. cité, 1900, p. 446 (dimensions), 450 et 451. Cette ancienne salle de jeu de paume convertie en théâtre a donné son nom à la rue de l'Ancienne-Comédie où il était situé au niveau du n°27 (le bâtiment a été détruit) selon Raoul BROTHIER de ROLLIERE, *Nouveau guide du voyageur à Poitiers et histoire des rues de Poitiers du I<sup>er</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Poitiers, Lévrier, 1907, p. 24.

<sup>85</sup> Henri CLOUZOT, « L'ancien théâtre en Poitou », art. cité, 1900, p. 326-328.

<sup>86</sup> En 1836, l'opéra *Les Huguenots* de Giacomo Meyerbeer présente aussi une mise en scène spectaculaire ressemblant à celle de Plancher-Valcour, mêlant conflit entre catholiques et protestants et intrigue amoureuse durant moins de cinq heures. L'auteur s'inspire du récit de Prosper Mérimée intitulé *Chroniques du règne de Charles IX*, paru en 1829. L'œuvre de Meyerbeer a été rejouée à l'Opéra Bastille à Paris à l'automne 2018.

Figure n°2. Anonyme, *Vero disegno della nobilissima Citta di Poitiers nella Gallia Celtica soggi Aquitania detta, e, da Cesare Pictones populi. Con il tremendo assedio di essa postol'alli XXVII di Luglio di questo anno MDLXIX da Gasparo Coligni...*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Cartes et plans, Ge-DD-627 (82 RES) et Ge-DD-1140 (78 RES), 40 x 33 cm.

La première représentation iconographique du siège de Poitiers est une eau-forte italienne anonyme, publiée en 1569, dont deux exemplaires sont conservés à la Bibliothèque nationale de France<sup>87</sup>. Il s'agit d'une vue aérienne oblique dont le point de représentation se situe au-dessus de l'actuelle commune de Buxerolles, au nord de Poitiers, ce qui est original : la ville est peu souvent vue sous cet angle. Les coteaux et la porte de la Tranchée entourant Poitiers sont bien représentés, même si ses reliefs et ses éléments défensifs paraissent un peu exagérés. Destinée à un public italien, elle glorifie et met en avant dans sa légende les actions héroïques des capitaines italiens qui y sont lors du siège, à savoir Paul Sforza, Giovanni Orsino, Agnolo Cesi, Adriano Baglioni et Palavicino Rangone. Jointes à celles du comte du Lude et des habitants de Poitiers, et à leurs importantes qualités telles que la vigilance, la prudence, la valeur, la vertu et l'audace, elles ont permis la victoire<sup>88</sup>. Cette eau-forte est indépendante, sans lien ni copie avec celle de Perrissin, qui est beaucoup plus connue.

## 2. La gravure de Tortorel et Perrissin (1570)



Figure n°3. Jean PERRISSIN, « Poitiers assiégé par M. les princes le 24. de juillet, et tout aoust jusques au 7. de septembre 1569 », dans Jacques TORTOREL et Jean PERRISSIN, *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont memorables touchant les Guerres, Massacres & Troubles advenus en France en ces dernieres années*, Genève, Jean de Laon, 1570, n° 34, 32 x 50 cm.

<sup>87</sup> Il est possible qu'elle ait été éditée par Antoine Lafréri et Antonio Salamanca à Rome, comme le laisse penser la notice de la cote Ge-DD-1140 (78 RES) sur le site Internet du catalogue de la BnF.

<sup>88</sup> Philip BENEDICT, *Graphic history*, op. cit., 2007, p. 100-101 ; trad. fr. *Le regard saisit l'histoire*, op. cit., 2012, p. 138.

Cette représentation est due à Jean Perrissin, comme l'indique la mention « Perrissin fecit » située en bas à droite. Elle n'est pas datée mais est réalisée en 1570, année de parution du recueil. Elle représente Poitiers vue depuis le plateau des Dunes, de manière très stylisée<sup>89</sup>. Comme l'explique Philip Benedict, spécialiste de cette œuvre, « les artistes s'efforcent d'évoquer les villes par les lieux et monuments les plus célèbres qui les caractérisent, mais leurs gravures ne sont pas des représentations fidèles. Ils n'hésitent pas à modifier la topographie pour disposer de l'espace nécessaire à la narration de leur histoire (les collines surplombant Poitiers pour pouvoir figurer la sortie réalisée par les défenseurs de la ville)<sup>90</sup> ». Thierry Crépin-Leblond précise que « Le baptistère Saint-Jean et la cathédrale, à peu près au centre de la ville, sont représentés [...] avec l'apparence d'édifices à plan centré : l'on retrouve cette convention dans de nombreuses représentations urbaines du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup> », tandis que Philip Benedict suggère « l'influence des peintures d'Antoine Caron, notamment pour les bâtiments circulaires (Poitiers)<sup>92</sup> ». Rien n'indique en effet dans l'œuvre de Perrissin qu'il s'agisse du baptistère – qui est bien en réalité un édifice à plan centré – et de la cathédrale. Thierry Crépin-Leblond conclut sa présentation de cette gravure en écrivant que « sans évoquer l'échec du siège de Poitiers, les légendes des épisodes gravés insistent sur l'ingéniosité et le courage des assiégeants, bien pourvus en artillerie mais confrontés à la difficulté de franchissement des cours d'eau sous le feu des assiégés. Il s'agit toujours de souligner les qualités militaires et la ténacité des troupes de l'amiral de Coligny<sup>93</sup> ».

A partir de quels supports Perrissin représente-t-il la ville de Poitiers ? Les images circulent alors déjà beaucoup, notamment les cycles historiques, les scènes de bataille et les séries d'estampes.

La plus ancienne gravure représentant Poitiers authentifiée à ce jour date de 1553.

---

<sup>89</sup> Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images, op. cit.*, 2007, vol. 1, p. 32-44, propose une bonne description de l'image.

<sup>90</sup> Philip BENEDICT, *Graphic History, op. cit.*, 2007, p. 111-116 ; trad. fr. *Le regard saisit l'histoire, op. cit.*, 2012, p. 152-156. Nous renvoyons à cet ouvrage pour l'explication du contexte de création des *Quarante tableaux* de Tortorel et Perrissin.

<sup>91</sup> Thierry CRÉPIN-LEBLOND, « Notices des gravures », dans Thierry CRÉPIN-LEBLOND et Barbara SIBILLE (dir.), *D'Encre et de Sang. Les guerres de Religion gravées par Tortorel et Perrissin (1570). Catalogue de l'exposition présentée au musée national de la Renaissance à Écouen et au musée Jean-Calvin à Noyon*, Abbeville, Leclerc, 2006, p. 31.

<sup>92</sup> Philip BENEDICT, *Graphic History, op. cit.*, 2007, p. 116 ; trad. fr. *Le regard saisit l'histoire, op. cit.*, 2012, p. 161.

<sup>93</sup> Thierry CRÉPIN-LEBLOND, « Notices des gravures », dans Thierry CRÉPIN-LEBLOND et Barbara SIBILLE (dir.), *D'Encre et de Sang, op. cit.*, 2006, p. 31.



Figure n°4. Anonyme, « La Ville de Poytiers », Lyon, Balthazard Arnoullet, 1553, BnF, Estampes et photographie, RESERVE-EA-26-BOITE-FOL.

Œuvre anonyme, elle aurait dû figurer dans un ouvrage de Guillaume Guérout paru la même année à Lyon où elle a été imprimée<sup>94</sup>. En comparant les deux gravures, nous sommes amenés à penser que la surreprésentation du bâtiment rond en haut de la gravure de Perrissin pourrait être un agrandissement d'une partie de la cathédrale tel que représentée dans la gravure de 1553. Quant à celui qui apparaît en bas, il s'agit aussi d'un agrandissement du chevet de l'église Sainte-Radegonde en 1553, que Perrissin représente sans sa nef ni son clocher. Par ailleurs, afin de mieux représenter quelques détails de combat, ce dernier complète aussi les larges espaces verts alors existants dans l'enceinte urbaine de Poitiers représentés en 1553 avec de grands bâtiments, ce qui en déforme cependant la topographie.

Cette gravure est reprise avec le même titre de « La ville de Poytiers » en 1564 dans un recueil élaboré par Antoine Du Pinet<sup>95</sup>.

<sup>94</sup> Anonyme, « La Ville de Poytiers », Lyon, Balthazard Arnoullet, 1553, BnF, Estampes et photographie, RESERVE-EA-26-BOITE-FOL, devait initialement être incluse dans Guillaume GUÉROULT, *Épitomé de la corographie d'Europe*, Lyon, Balthazar Arnoulet, 1553. Cf. Séverine LEPAPE (dir.), *Gravure en clair-obscur. Catalogue de l'exposition du musée du Louvre, 17 octobre 2018-14 janvier 2019*, Paris, Louvre, 2018, p. 124-125. Elle est reproduite dans Robert FAVREAU, « La vie quotidienne dans les villes du Centre-Ouest à la fin du Moyen Âge. Au fil des textes », dans *Revue historique du centre-ouest*, tome XVI, 2<sup>e</sup> trimestre 2017 [imprimé en 2019], p. 245.

<sup>95</sup> Anonyme, « La ville de Poytiers », dans Antoine DU PINET, *Plantz, pourtraitz et descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie et Afrique, que des Indes, et terres neuves*, Lyon, Jean d'Ogerolles, 1564, bois, 20 x 39,5 cm ; conservé à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, BR-2 et Fonds Estampes : F3 Poitiers 1133, 1134, 1135 ; reproduit dans Daniel CLAUZIER, « Un tableau entre carte et paysage », dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619)*, Poitiers, Musées de Poitiers, coll. « Regards sur les collections – Peintures », 2017, p. 25.



Figure n°5. Anonyme, « La ville de Poytiers », dans Antoine DU PINET, *Plantz, pourtraitz et decriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie et Afrique, que des Indes, et terres neuves*, Lyon, Jean d'Ogerolles, 1564, bois, 20 x 39,5 cm.

Cl. Olivier Neuillé, médiathèque François-Mitterrand de Poitiers.

Elle sera ensuite présentée dans une version allemande de la *Cosmographie universelle* de Sebastian Münster datée de 1598 après avoir figuré dans la traduction française de ce même ouvrage due à François de Belleforest en 1575<sup>96</sup>.

<sup>96</sup> L'œuvre est également reproduite en noir et blanc dans Philip BENEDICT, *Graphic History, op. cit.*, 2007, p. 112, trad. fr. *Le regard saisit l'histoire, op. cit.*, 2012, p. 155, avec explications p. 154. Sebastian MÜNSTER, *Cosmographia, beschreibung aller lender [...]*, Bâle, Henri Petri, 1544 (sans la présentation de Poitiers), trad. fr. Bâle, Henri Petri, 1552, p. 92-93 (avec la présentation de Poitiers en quelques lignes sans image) ; rééd. Bâle, Sébastien Petri, 1598, p. CXIV-CXV (avec image ; les éditions de 1544 et 1598 sont disponibles sur Gallica, celle de 1552 est accessible sur Google Books). François de BELLEFOREST, *Cosmographie Universelle*, Paris, Nicolas Chesneau et Michel Sonnius, 1575, vol. 1, entre les colonnes 157-158 et 159-160, présente aussi une copie de la gravure de Du Pinet.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure n°5. François de BELLEFOREST, *Cosmographie Universelle*, Paris, Nicolas Chesneau et Michel Sonnius, 1575, vol. 1, entre les colonnes 157-158 et 159-160, cliché BnF-Gallica.

Une autre gravure de Poitiers ayant aussi beaucoup circulé pendant les guerres de Religion est celle de Joris Hoefnagel, exécutée en 1561 mais publiée semble-t-il pour la première fois en 1598<sup>97</sup>. Étant donné sa configuration, il n'est cependant pas certain que Perrissin s'en soit inspiré.

<sup>97</sup> Joris HOFNAGEL, *Pictavia vulgo Poitiers*, 1561, publiée dans Georg BRAUN, *Urbium Praecipuarum Mundi Theatrum Quintum*, Cologne, vers 1598, reproduit dans Daniel CLAUZIER, « Un tableau entre carte et paysage », dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619)*, op. cit., 2017, p. 27.





Figure n°6. Joris HOFNAGEL, *Pictavia vulgo Poitiers*, 1561, publiée dans Georg BRAUN, *Urbium Praecipuarum Mundi Theatrum Quintum*, Cologne, vers 1598. Cl. Olivier Neuillé, médiathèque François-Mitterrand de Poitiers.

Inversement, les gravures des *Quarante Tableaux* sont, l'année même de leur parution en 1570, très rapidement copiées et traduites en allemand par le projet concurrent de Franz Hogenberg puis de son fils Abraham Hogenberg à Cologne<sup>98</sup>. Celle de Poitiers, intitulée *Poityers von den Fursten belegert den 24. Heumonats und den gantzen Augstmonat uber bis auf den 7 Herbstmonats. 1569*, ne fait pas exception et est ainsi reproduite en au moins deux versions connues en couleur<sup>99</sup>. Les signes distinctifs de la production de Hogenberg sont sa colorisation et l'inversion de l'image par rapport à la version française, empêchant ainsi irrémédiablement de comprendre la topographie réelle de chaque ville. Ainsi, pour ce qui concerne Poitiers, le château est représenté en haut à gauche.

<sup>98</sup> Concernant la production de Franz puis Abraham Hogenberg dans le cadre de la concurrence avec Tortorel et Perrissin, cf. Philip BENEDICT, *Le regard saisit l'histoire*, op. cit., éd. 2012, p. 44-47, 57, 115, 231, 233, 235, 237, 239-240, 247, 251-254, 271 et 272.

<sup>99</sup> Paris, BnF, département des Estampes et de la photographie, collection Hennin, pièce n° 626 et Monsireigne (département de la Vendée), lieu-dit Le Bois-Tiffrais, Musée protestant de la France de l'ouest.



Figure n°7 . Frans HOGENBERG ou Abraham HOGENBERG, *Poitiers von den Fursten beleget den 24. Heumonats und den gantzen Augstmonat uber bis auf den 7 Herbstmonats. 1569, Cologne, 1570.* Monsireigne (département de la Vendée), lieu-dit Le Bois-Tiffrais, Musée protestant de la France de l'ouest, cliché auteur.

Après les représentations de l'événement par les graveurs dans un laps de temps assez court en 1569 puis en 1570, le sujet du siège de Poitiers attire aussi les peintres et ce, semble-t-il, dès 1572, avec un tableau aujourd'hui disparu, celui de Jean Cousin, avant qu'une commande municipale ne révèle celui de François Nautré en 1619. Cette dernière œuvre existe toujours aujourd'hui.

## B. Les tableaux

### 1. Le tableau de Jean Cousin (1572)

Selon le témoignage de Joseph Joubert de Cissé en 1804, il y aurait eu un autre tableau présentant le siège de Poitiers, peint en 1572 par Jean Cousin avant d'être retouché en 1786 :

On voit encore dans une des salles du château de Cissé<sup>100</sup> un grand tableau peint sur toile en 1572 par Jean Cousin, retouché en 1786 par Pierre Huault, relatif au siège de Poitiers. Sur ce tableau on lit l'inscription suivante :

« Exhortation de Joseph Le Bascle escuyer seigneur des Deffends et du Peulx-de-Cissé, maire docteur régent ès droict a Poictiers aux escholiers du droict, lors du siege de ladicte ville en l'an 1569 »<sup>101</sup>.

<sup>100</sup> Le château de Cissé, dans la commune du même nom, se situe à dix kilomètres au nord-ouest de Poitiers.

<sup>101</sup> Joseph JOUBERT de CISSÉ, *Poème sur le désastre de Montbernage, faubourg de Poitiers, du 15 Thermidor an XII (3 août 1804)*, Poitiers, Catineau, an XII-1804, note 2, p. 5.

Un siècle plus tard, Raoul Brothier de Rollière déclare qu'« on possède encore un tableau de l'époque représentant Le Bascle exhortant les étudiants à la défense de la ville<sup>102</sup> ». Mais a-t-il vraiment vu ce tableau qui n'a jamais été mentionné, et semble avoir disparu depuis ? Si oui, où se trouve-t-il en 1907 ? Et où peut-il être maintenant ?

Quant au peintre, au nom célèbre, il pourrait s'agir de Jean Cousin dit « le Jeune » ou « le Fils », né à Sens entre 1522 et 1536, mort à Paris en 1594 ou 1595. Son père prénommé comme lui est mort avant le début des guerres de Religion, vers 1559-1562, ce qui exclut qu'il en soit le peintre. Néanmoins, à l'occasion d'une exposition consacrée à ces deux peintres en 2013-2014 au musée du Louvre, ses commissaires ont bien précisé que seules trois œuvres connues de Jean Cousin « le Fils » ont été identifiées. *L'Exhortation de Joseph Le Bascle* n'en fait pas partie, et n'est même pas mentionnée dans ce catalogue<sup>103</sup>.

Si cette supposition vient à être prouvée, Jean Cousin n'ayant semble-t-il jamais vécu à Poitiers, cela confirmerait l'intérêt du thème du siège de Poitiers par un artiste de cour de premier plan qui aurait mis en valeur la défense et le combat catholique dans son œuvre, avant que celle-ci ne rejoigne le château de la famille Le Bascle près de Poitiers. Une autre possibilité, qui serait tout de même surprenante, serait que ce peintre Jean Cousin soit un homonyme de l'illustre artiste contemporain. Quoiqu'il en soit, la mention de ce tableau a été passée complètement sous silence, ou presque, contrairement à une autre œuvre peinte en 1619 sur le même thème du siège de Poitiers, qui est aujourd'hui un des fleurons du musée municipal.

2. François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619)



Figure n°8. François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

<sup>102</sup> Raoul BROTHIER de ROLLIERE, *Nouveau guide du voyageur à Poitiers*, op. cit., 1907, p. 192.

<sup>103</sup> Cécile SCAILLIÈREZ (dir.) et Dominique CORDELLIER, *Jean Cousin père et fils. Une famille de peintres au XVI<sup>e</sup> siècle. Actes des journées d'étude, 15-16 novembre 2011 et catalogue de l'exposition au musée du Louvre, 17 octobre 2013-13 janvier 2014*, Paris, Louvre éditions et Somogy éditions d'art, 2013, p. 226 et 240-249.

Cette œuvre, haute de 194 centimètres et longue de 365 centimètres, est une commande faite au peintre local François Nautré par le corps municipal de Poitiers en 1619. Elle est destinée à être accrochée dans la salle du conseil<sup>104</sup> pour commémorer les cinquante ans de la victoire contre l'ennemi et célébrer la bravoure de ses défenseurs au combat. L'époque est cruciale pour la ville qui a perdu depuis les guerres de Religion l'attractivité qu'elle avait au Moyen Âge et à la Renaissance : son présidial est affaibli, elle perd espoir d'avoir un parlement, l'université et les imprimeries déclinent et Poitiers n'est pas une cité industrielle, mais le corps municipal urbain souhaite que la ville maintienne son rang en tant que capitale provinciale<sup>105</sup>.

Le tableau appartient aux collections des musées de la ville depuis 1820. Il a intégré le bâtiment où il est actuellement exposé, le musée Sainte-Croix, dès son inauguration en 1974. Il est aujourd'hui judicieusement placé à côté de celui du *Miracle des Clés* pour souligner les victoires, légendaire et réelle, des habitants de Poitiers sur ses assiégeants à travers le temps.



Figure n°9. *Le Miracle des Clés* et François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619) au musée Sainte-Croix de Poitiers, cl. auteur, mai 2018.

Le regard du peintre se place depuis les Dunes, là où Coligny dirige les opérations un demi-siècle plus tôt, permettant d'avoir une vue optimale sur la ville de Poitiers. L'artiste se présente et signe son nom en latin avant de dater son œuvre sur le côté de la Pierre Levée, un dolmen qui est le plus ancien monument de la ville, toujours en place aujourd'hui : « 1619 Franciscus Nautré Poliotopographicem depingebat », ce qui peut se traduire par « 1619. François Nautré topographe de la ville, a représenté ».

<sup>104</sup> Cette salle, au premier étage de l'hôtel de l'Échevinage et des Grandes Écoles, 7 rue Paul-Guillon, est aujourd'hui la bibliothèque de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Raoul BROTHIER de ROLLIERE, *Nouveau guide du voyageur à Poitiers*, op. cit., 1907, p. 35, signale que le tableau est alors dans l'hôtel de ville : il y est sûrement dans la salle du conseil municipal dès l'inauguration du bâtiment en 1875.

<sup>105</sup> Françoise d'ARGENSON dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619)*, op. cit., 2017, p. 11. Au sein du même ouvrage, p. 28-35, Daniel Clauzier effectue un intéressant parallèle avec d'autres tableaux présentant des plans ou sièges de villes en Europe aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, qu'il s'agisse de Delft (1536), d'Autun (1591), de Metz (après 1610) et de Tolède (peint par El Greco vers 1610-1614). Le musée de la ville de Chartres conserve un tableau représentant le siège de la ville en 1568, dont le mode de représentation (une vue cavalière) est semblable à celui de Nautré.



Figure n°10. Signature du peintre François Nautré dans son œuvre *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619) au musée Sainte-Croix de Poitiers, cl. auteur, mai 2018.

La vie de François Nautré est peu connue. Issu du milieu marchand de Poitiers, il s'y marie deux fois (la première étant en 1599). L'inventaire de son mobilier est dressé à la mort de sa première épouse en 1609. Vivant rue des Cordeliers, remarié, il s'occupe des peintures du jubé de la cathédrale en 1616 et meurt le 23 septembre 1625<sup>106</sup>.

Le tableau présente quatre principaux éléments : la ville et ses environs ; des hommes et leurs armes ; des textes ; des blasons. Nous les décrirons successivement<sup>107</sup>.

#### a. La ville et sa campagne proche

Poitiers est représentée à la fois comme en 1569 mais aussi à l'époque où le tableau est peint en 1619.

<sup>106</sup> Françoise d'ARGENSON dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619)*, op. cit., 2017, p. 10.

<sup>107</sup> Nous avons principalement utilisé Françoise d'ARGENSON dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619)*, op. cit., 2017, p. 12-21 et surtout Symphorien SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images*, op. cit., 2007, vol. 1, chapitre 8, p. 91-108, pour la présentation iconographique de l'œuvre.



Figure n°11. La ville de Poitiers dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

Durant ce demi-siècle de Contre-Réforme, plusieurs nouvelles congrégations catholiques s'installent à Poitiers, surtout au cours de la décennie précédente : les Minimes arrivent en 1591, les Jésuites en 1604, les Capucins en 1609, avant une série d'installations entre 1616 et 1619, lorsque les Feuillants, les Ursulines, les Filles du Calvaire, les Filles de Notre-Dame et les Charitains y viennent tour à tour<sup>108</sup>. Tous leurs établissements religieux apparaissent dans la toile de Nautré alors qu'ils n'existaient pas en 1569.



Figure n°12. Les nouveaux établissements religieux dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

<sup>108</sup> Cf. Antoine COUTELLE, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., 2014, p. 207-224, 430 et 432.

Les monuments religieux, mais aussi les éléments défensifs et ceux du pouvoir tels que le Gros Horloge, poste d'observation idéal pour voir l'ennemi à l'extérieur, selon le témoignage de Liberge, et le palais sont représentés de façon un peu plus disproportionnée que les maisons et immeubles d'habitation classiques. Ces derniers sont construits sans pans de bois depuis une ordonnance municipale de 1572, donc postérieure au siège, favorisant l'emploi de la pierre afin de lutter contre les incendies et pour faire respecter les alignements immobiliers et l'ordre urbain. Ces nouveaux éléments architecturaux sont peints par Nautré qui occulte totalement ceux en bois, honorant ainsi cette commande municipale en mettant une ville propre et aérée, selon la volonté de ses édiles, sous les yeux de ceux qui verront son œuvre.

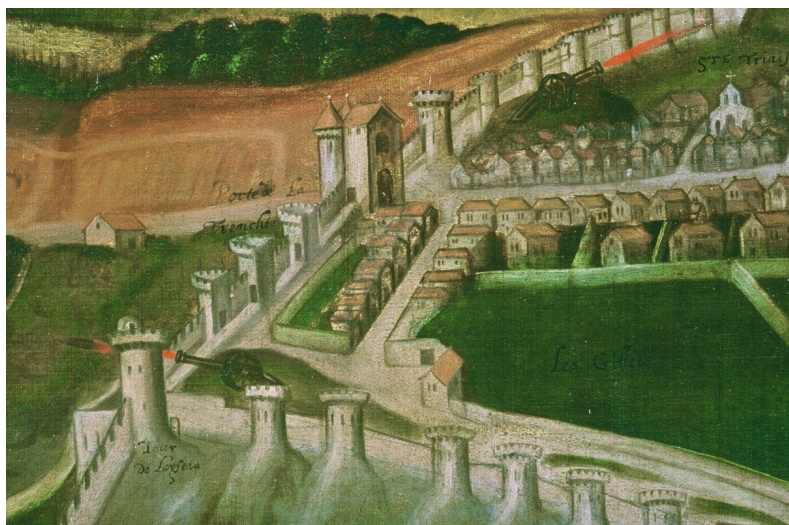


Figure n°13. Les remparts de la cité : la porte de la Tranchée et la tour à l'Oiseau dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.



Figure n°14. Notre-Dame-la-Grande et le Gros Horloge dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

L'artiste n'oublie pas de peindre les bâtiments les plus anciens toujours en place : outre le dolmen, il s'agit des anciennes arènes romaines, dans la ville, mais aussi des arcs de Parigné, qui sont les éléments visibles d'un ancien aqueduc, à Saint-Benoît<sup>109</sup>.

Le peintre met aussi sur la toile les monuments qui ont disparu depuis l'époque du siège.

Lorsque la flèche de l'église Saint-Hilaire s'écroule lors d'un orage en 1590, la rumeur court que l'édifice a été fragilisé par les coups de canon tirés par les protestants plus de vingt ans auparavant, lesquels l'ont en vérité déjà fortement endommagé.



Figure n°15. La flèche du clocher de l'église Saint-Hilaire dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

Le château de Poitiers, édifice triangulaire édifié par le duc Jean de Berry vers 1385 en bordure du Clain, à l'entrée nord de la ville, tombant en ruine après le siège, est démantelé en 1589 puis en 1591, peu de temps après la prise de contrôle de la ville par les Ligueurs<sup>110</sup>.

<sup>109</sup> Seul le baptistère Saint-Jean, près de la cathédrale et datant du IV<sup>e</sup> siècle, pour ses parties les plus anciennes, n'est pas représenté en tant que monument de l'Antiquité.

<sup>110</sup> Raoul BROTHIER de ROLLIERE, *Nouveau guide du voyageur à Poitiers*, op. cit., 1907, p. 337 (Saint-Hilaire) et 102 (château).





Figure n°16. Le château de Poitiers dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

François Nautré représente une ville et ses environs immédiats de façon soignée mais moderne, en occultant son principal lieu protestant : le temple, construit à l'écart de Poitiers, près du lieu-dit de la Grange Saint-Pierre, après l'édit de Nantes vers 1599-1600, soit trente ans après le siège, n'y figure pas.

#### b. Les hommes et les armes

Le peintre met également en scène les principaux faits du siège sous forme de scénettes, qui sont souvent datées et annotées. Sa documentation principale pour les représenter est constituée par les récits de Liberge et de Le Poulchre. Ces éléments peints permettent de retracer l'avancée des faits huguenots, les bombardements, les ripostes et la délivrance ainsi que les destructions. C'est la violence due aux protestants qui est représentée, mais aussi ceux qui la provoquent, à savoir l'amiral et les princes de Condé et de Navarre aux Dunes, les armées protestantes, les combats et les différentes escarmouches aux portes de Poitiers, mais aussi les draps blancs tendus Grand'Rue pour masquer aux huguenots postés aux Dunes les déplacements humains d'une maison à l'autre.



Figures n°17, 18, 19, 20 et 21. De gauche à droite et de haut en bas : l'amiral de Coligny, les princes Henri de Bourbon et Henri de Condé, les armées protestantes, un combat et les draps blancs tendus Grand'Rue dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. auteur (en haut) et Christian Vignaud (au milieu et en bas).

Un autre exemple est un pont en bois conçu par les assiégeants à travers le Clain pour essayer de s'emparer de Poitiers, ici près de la tour Bénisson le 10 août 1569. Les catholiques réussissent à le détruire avant l'invasion.

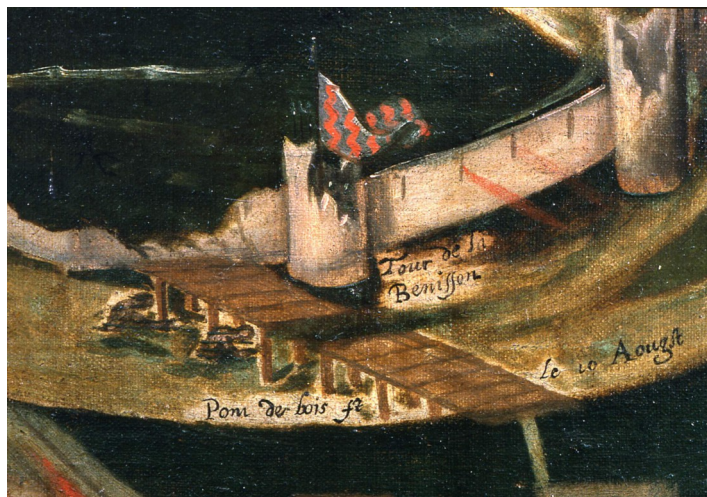


Figure n°22. Un pont en bois sur le Clain dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

Des légendes accompagnant chaque scène permettent de comprendre le déroulé du siège. Des textes plus importants figurant au sein de cartouches contextualisant l'événement et sa représentation figurée un demi-siècle plus tard.

### c. Les cartouches et les textes

Le titre de l'œuvre est indiqué en haut à gauche en français : « Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée [en] 1569 par Gaspard de Coligny amiral de France, estant lors maire sire Joseph Le Bascle ; ladite figure levée par commandement de sire Jean Pidoux maire et de messieurs les pairs et eschevins l'an 1619 ».

En haut à droite ce que représente le tableau est désigné sous la forme d'un poème de quatre vers en latin, qui est dû à Louis de La Ruelle, chanoine de la cathédrale de Poitiers, docteur régent de l'université de Poitiers, et peut être traduit ainsi : « Poitiers consacre ce témoignage à la louange de Dieu très bon, très grand, son Sauveur qui, en combattant pour lui, fit cesser le vain siège des ennemis, qui dura un mois et demi, du neuvième jour d'avant les calendes d'août jusqu'au septième jour de septembre 1569 »<sup>111</sup>.

En bas, le texte est issu de « Vœu », un sonnet sous forme de tableau votif paru en 1573 dans le second volume des *Œuvres* de Scévole de Sainte-Marthe (1536-1623). Cet auteur est l'un des plus grands Poitevins de cette époque, deux fois maire de la ville et très grand poète. Il est aussi le cousin de Louis de La Ruelle<sup>112</sup> :

Ces portaux desmolis, ces murs que je redresse,  
Servent de monument à la postérité,

<sup>111</sup> Françoise d'ARGENSON dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619), op. cit.*, 2017, p. 21.

<sup>112</sup> Scévole de SAINTE-MARTHE, *Œuvres complètes. Édition critique établie par Jean Brunel*, Genève, Droz, 2012, vol. 2, p. 387-388. Scévole de Sainte-Marthe dédie à son cousin Louis de La Ruelle son poème *Louanges à Poitiers*, paru dans le même recueil (éd. Droz, 2012), p. 508-517. Des poèmes et documents intéressants concernant les dommages du siège de Poitiers sont également reproduits en p. 522-534.

De la rébellion et de l'impiété,  
 Qui du prince et de Dieu mesprisa la hauteesse.  
 Mais du grand Dieu la main justement vengeresse  
 Desnua de pouvoir son infidélité ;  
 Et comme un fier torrent d'un roc est limité,  
 J'arrestay le dessein de la bande traïtesse.  
 Voilà pourquoy j'appens très humblement ce vœu  
 A l'immortel honneur de ce tout-puissant Dieu,  
 Qui feit ma sauveté la sauveté commune,  
 Afin de tesmoigner que par son bon secours,  
 De l'ennemy commun j'ay arrêté le cours,  
 Et qu'en rompant mes murs il rompit sa fortune.

Le petit cartouche ovale présente la latitude et la longitude de Poitiers.

#### d. Les blasons et armoiries

Au sein du tableau sont présentés trois blasons. Il s'agit, de gauche à droite, de celui de la France, qui est surmontée d'une couronne, puis de celui de la France et de la Navarre qui sont entourés des cordons des ordres du Roi et du Saint-Esprit (ce dernier ayant été créé par le roi Henri III en 1578, donc après le siège de la ville). Les symboles de la monarchie et du roi Louis XIII alors régnant sont ainsi mis en avant. A droite, les armoiries de la ville de Poitiers sont représentées.



Figure n°23. Les armoiries de la ville de Poitiers dans François Nautré, *Figure et plan de la ville de Poitiers, assiégée en 1569 par Gaspard de Coligny* (1619), Poitiers, musée Sainte-Croix, cl. Christian Vignaud.

Quant aux blasons entourant le tableau, ce sont ceux des échevins de Poitiers (la fonction est anoblissante), qui sont les commanditaires du tableau ; leur nom est à chaque fois indiqué. Une fleur de lys, une lettre « L » simple et autre lettre « L » couronnée placés à trois angles personnifient là encore le roi Louis XIII et le pouvoir monarchique. Sur la partie haute sont représentées les armoiries des vingt-cinq pairs conseillers et échevins dont la carrière municipale a commencé avant 1560. Dans la partie inférieure, il s'agit de ceux des maires et échevins qui se sont illustrés pendant le siège et les guerres de Religion. Sur les côtés ce sont ceux des échevins et maires successifs jusqu'en 1648<sup>113</sup>.

<sup>113</sup> Françoise d'ARGENSON dans *Ville de Poitiers, François Nautré, Le Siège de Poitiers par Coligny en 1569 (1619)*, op. cit., 2017, p. 21.

En 1619 la municipalité veut célébrer la résistance des habitants de Poitiers en 1569 (certains sont toujours en vie lorsque cette œuvre est exécutée), mais aussi et surtout celle des familles du pouvoir urbain face à l'ennemi. C'est aussi une façon de montrer très positivement la ville de Poitiers et ses nombreuses institutions catholiques au roi, contrairement à la ville la plus notoirement protestante du centre-ouest, La Rochelle. Si la procession de la Saint-Clouaud est à première vue absente du tableau, elle est ici figurée par les blasons, avec présence de ceux du roi et de la monarchie. Cinquante ans après le siège, la mémoire de cet événement est donc réactivée au service de la foi catholique (Monseigneur de La Roche-Posay, évêque de Poitiers de 1612 à 1651 étant le maître d'œuvre de la Contre-Réforme dans son diocèse<sup>114</sup>), du roi mais aussi et surtout du corps de ville.

Les relations entre l'échevinage de Poitiers et la monarchie permettent de mieux saisir le contexte de création du tableau de Nautré.

#### e. La venue royale à Poitiers en 1619

Les dernières lignes d'un opuscule conservé à la BnF, intitulé *Preparatifs faicts en la ville de Poictiers pour la prochaine entre-veue de leurs Majestez*<sup>115</sup> permettent d'apprendre que Louis XIII, alors à Tours, doit venir à Poitiers pour y rencontrer sa mère Marie de Médicis, qui vient d'Angoulême, lorsque ce texte est imprimé à Paris le 28 juin 1619 : « *Sadite M[ajesté] ayant receu nouvelles de la resolution de la royne sa mere de partir d'Angoulesme, est sur le point de partir dudit Tours pour l'attendre à Poictiers*<sup>116</sup> ». Mais Jean Héroard, médecin personnel du roi, écrit que le souverain séjourne finalement plus de trois mois et demi en Touraine, du 17 mai au 5 septembre 1619, sans mentionner de déplacement à Poitiers<sup>117</sup>.

Selon une autre source, *l'Entree royalle faite en la ville de Poictiers, au tres-chrestien roy de France et de Navarre, Louys XIII et à la Royne sa mere*<sup>118</sup>, mais sans précision de date, le roi y voit un tableau représentant toute la ville de Poitiers, dont la description semble correspondre à celle de l'œuvre de Nautré, placé à l'une des étapes de l'entrée de la ville depuis la porte Saint-Ladre, au nord de la cité :

A la seconde porte sa Majesté s'arresta aussi à regarder un tres grand et tres beau tableau, dans lequel estoit representée toute la ville de Poitiers, sur laquelle paroissoit un air fort sombre et couvert, remply de foudre et de tonnerre qui sembloient devoir tomber sur ladite ville<sup>119</sup>.

La vérité est que seule la reine-mère Marie de Médicis est venue à Poitiers à une date précisée comme étant le 1<sup>er</sup> septembre 1619 dans le registre de délibérations municipales de la

<sup>114</sup> Antoine COUTELLE, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, 2014, p. 242.

<sup>115</sup> Paris, Silvestre Moreau, 1619.

<sup>116</sup> *Preparatifs faicts en la ville de Poictiers pour la prochaine entre-veue de leurs Majestez*, p. 15.

<sup>117</sup> *Journal de Jean Héroard*, édition critique sous la direction de Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, tome 2, p. 2614-2635.

<sup>118</sup> Imprimé à Paris, suivant la copie imprimée à Poitiers par Charles Pignon, 1619. Il s'agit d'un petit in-octavo de huit pages.

<sup>119</sup> *Entree royalle faite en la ville de Poictiers, au tres-chrestien roy de France et de Navarre, Louys XIII et à la Royne sa mere*, p. 6.

ville<sup>120</sup>. D'autres opuscules imprimés, nous le savons, n'ont pas décrit la vérité concernant la venue de membres de la famille royale à Poitiers, et cette source ne précise pas si elle voit le tableau. Celui-ci était cependant bien prêt pour être admiré par la monarchie puisqu'une seule et unique mention d'un registre de délibérations municipales informe que Nautré est payé par le corps de ville d'une somme de trente livres supplémentaires pour paiement de son tableau le 12 août 1619, révélant ainsi que les échevins sont les commanditaires de l'œuvre :

Pour le tableau du siege j'ay faict ceste ordonnance

Veu la requeste de Francois Naultré m[ai]str[e] peintre de ceste ville il est ordonné que des deniers extraordinaires de la recepte de ceste maison comme somme de reception des bourgeois ou dans ces offices ou bien damander il luy soit payé pour le compte d'icelle XXX livres tournois pour suplément du tableau du siege de ceste ville auquel compte ladite somme alloit en la despence de son compte<sup>121</sup>.

Le « suplément du tableau du siege » pourrait correspondre à l'ajout des blasons, des lettrines et des symboles royaux et municipaux au sein du tableau commandés à l'annonce de la venue des souverains dans la ville. Cela signifie aussi que les peintures du tableau sont alors prêtes et que la commande avait été faite au peintre largement avant cette dernière date.

Les deux opuscules présentant la venue du roi à Poitiers sont sans doute imprimés à l'avance pour des raisons de propagande. La situation qui y est décrite ne correspond *a posteriori* qu'à une partie de ce qui s'est passé puisque seule Marie de Médicis vient et qu'aucune source ne semble préciser si elle a vu le tableau.

#### f. Les conflits monarchiques et municipaux

Mais la vraie raison de la double venue annoncée du roi et de sa mère est celle de la réconciliation entre eux sur les plans politique et religieux. Louis XIII et Marie de Médicis viennent, le 30 avril 1619, de signer un accord de paix entre eux à Angoulême, après cinq ans de querelle familiale et monarchique liée au rapprochement de la souveraine avec les ultra-Catholiques qui a été dénoncé par le prince de Condé et ses partisans, les Politiques.

Cette opposition a aussi lieu au sein du pouvoir municipal de Poitiers dès le règne d'Henri IV : les Politiques, représentés par la famille de Sainte-Marthe, perdent du terrain à partir de 1610 face aux Catholiques menés par les familles Pidoux et de Brilhac<sup>122</sup>. En 1614 l'opposition au sein du corps de ville de Poitiers est devenue telle entre les deux clans que la ville perd la liberté de choisir son maire (en faveur du gouverneur de la ville et de la province qui est le représentant du roi, à qui il incombe désormais de prendre cette décision), peu après la venue du monarque. La cause de cette intervention directe et brutale du roi dans la plus importante décision d'une cité libre est la menace du prince de Condé d'envahir la ville qui

<sup>120</sup> Poitiers, médiathèque François-Mitterrand, registre de délibérations municipales n°74, p. 40-41. Au sein du même document, p. 38-39, le roi annonce au corps de ville de Poitiers la venue de sa mère dans une lettre écrite le 26 août à Tours et consignée le 29 août dans le registre. Jean-Pierre ANDRAULT, *Poitiers à l'âge baroque (1594-1652)*, op. cit., 2003, vol. 1, p. 47 et vol. 2 p. 658.

<sup>121</sup> Poitiers, médiathèque François-Mitterrand, registre de délibérations municipales n°74, p. 31.

<sup>122</sup> Ce paragraphe, ainsi que les deux suivants, reprennent les informations apportées par Henri OUVRE, « Essai sur l'histoire de la ville de Poitiers, depuis la fin de la Ligue jusqu'au ministère de Richelieu », Poitiers, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>re</sup> série, tome 12, 1855, p. 414-518, reprises et développées par Jean-Pierre ANDRAULT, *Poitiers à l'âge baroque*, op. cit., vol. 1, p. 46, 47, 144, 220-222, 247-249, 258-264 et vol. 2, p. 535, 542-552 ; Antoine COUTELLE, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., 2014, p. 41-43 et 430-432 et, du même auteur, « Le siège de Poitiers », art. cité, 2019, à paraître.

est aux mains du parti des Catholiques. L'évêque doit d'ailleurs fortifier la cathédrale, et ses partisans réussissent à obtenir la faveur des habitants de la ville grâce à un argument clé, celui de faire courir la rumeur que Condé s'approche de Poitiers avec d'importants seigneurs protestants. Il est ainsi fait appel à la mémoire des habitants concernant l'invasion de la ville et son pillage par les huguenots en 1562, puis son siège dirigé par Coligny en 1569. En 1614, la rumeur court que les Politiques du corps de ville veulent ouvrir les portes de Poitiers aux troupes de Condé. Les habitants doivent donc se défendre s'ils ne veulent pas être de nouveau sous la coupe protestante, comme c'est le cas pour La Rochelle ; le roi considérerait alors Poitiers comme une ville d'adversaires. L'argument prend racine : il n'en faut pas moins pour que les Poitevins se souviennent des horreurs et angoisses perpétrées par leur ville pendant les guerres de Religion, et décident de se défendre.

Le roi étant désormais le maître du conseil de la ville de Poitiers, il fait imposer en juin 1618 le Catholique Jean Pidoux à sa tête. Un accord étant désormais scellé entre Louis XIII et sa mère en avril 1619, le pouvoir municipal poitevin veut montrer aux souverains que les deux camps sont eux aussi désormais réconciliés, d'où les références sur le tableau de Nautré à Jean Pidoux et à Scévole de Sainte-Marthe. Ce dernier est alors rentré en grâce comme l'apprend le registre de délibérations municipales. En septembre 1620, peu après sa troisième venue à Poitiers, attestée durant trois semaines, Louis XIII accorde de nouveau le droit aux échevins de la ville de choisir l'un d'entre eux à sa tête<sup>123</sup>. François de Brilhac succède à Jean Pidoux en tant que maire de Poitiers en juillet 1619. C'est sous son mandat que François Nautré reçoit le supplément de trente livres pour le tableau qui lui a vraisemblablement été commandé par le corps de ville dirigé par Jean Pidoux.

Poitiers est donc une ville importante pour Louis XIII qui dirige la cité entre 1614 et 1620, peu après son premier séjour. Durant cette période, il s'y rend encore trois fois, et il y reviendra en 1622. C'est dans ce contexte pro-monarchique et de mémoire du siège qu'une réédition de l'ouvrage de Liberge est effectuée en 1621.

L'autorité du roi à Poitiers est donc rappelée par les blasons, les lettrines et la fleur de lys figurant sur le tableau de François Nautré. Mais ces symboles, ainsi que tous les écussons du cadre, trop représentatifs de l'Ancien Régime, disparaissent momentanément en vertu d'une délibération du conseil municipal le 15 mars 1791. Masqués puis oubliés, ils sont redécouverts en 1851 lors d'une restauration du tableau<sup>124</sup>.

D'autres marqueurs mémoriels du siège sont visibles sur des monuments de Poitiers ou leurs représentations depuis 1569.

### C. Les marqueurs monumentaux

1. Le chevet plat de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers est composé d'un simple et unique mur droit de cinquante mètres de haut, faisant face au plateau des Dunes. Il est durant le siège une cible de choix pour l'artillerie huguenote, qui ne manque pas de le bombarder, sans toutefois avoir raison de la résistance du monument, qui en souffre tout de même. Ainsi,

<sup>123</sup> Les cinq séjours de Louis XIII à Poitiers ont été analysés par Joseph SALVINI, « La vie quotidienne de Louis XIII à Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 4<sup>e</sup> série, tome 9, 1<sup>er</sup> trimestre 1968, p. 367-384.

<sup>124</sup> « Communications du 3<sup>e</sup> trimestre 1851 », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>re</sup> série, tome 2, 1852, p. 210. Une autre restauration, en 1963, comprend un rentoilage, la suppression des repeints, un nettoyage et des retouches sur les armoiries, comme l'indique Symphorienne SUAUDEAU, *L'histoire en mots et en images, op. cit.*, 2007, vol. 1, p. 108-109.

plusieurs impacts de boulets de taille et d'importance variables sont toujours visibles aujourd'hui sur cette partie de l'édifice<sup>125</sup>.



Figures n°24, 25 et 26. Le chevet de la cathédrale de Poitiers et les impacts de boulets de canon et d'artillerie dus aux troupes de l'amiral de Coligny en 1569. Cl. auteur, mai 2018

A ces marqueurs visuels, il faut aussi ajouter des témoignages. Le voyageur protestant allemand Just Zinzerling, qui vient à Poitiers en 1614, écrit ainsi : « *La partie de cette église qui regarde le levant a eu quelques coups de canon à supporter ; mais les pierres sont si dures, que les boulets n'y ont laissé guère de traces*<sup>126</sup> ».

En 1699, lors de leur passage à Poitiers, Louis Boudan, dessinateur voyageant avec le collectionneur François Roger de Gaignières, n'hésite pas à représenter ces impacts laissés par les boulets lancés par les troupes de Coligny sur le chevet de la cathédrale<sup>127</sup>.

<sup>125</sup> Cf. également Claude ANDRAULT-SCHMITT (dir.), *La cathédrale Saint-Pierre de Poitiers. Enquêtes croisées*, La Crèche, Geste éd., 2013, p. 40-41.

<sup>126</sup> *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliae*, Genève, P. Chouet, 1627. Nous avons consulté la traduction française de l'ouvrage : Just ZINZERLING, *Voyage dans la vieille France*, Paris, Dentu ; Lyon, Librairie nouvelle, 1859, p. 150.

<sup>127</sup> Louis BOUDAN, *Veue de derriere de l'eglise cathedrale de Saint Pierre de Poitiers, 1699*, Paris, BnF, Estampes et photographie, VA-86 (4) Fol, accessible sur Gallica et à l'adresse [https://www.collecta.fr/image.php?id=11238\\_veue-de-derriere-de-l-eglise-cathedrale-de-st-pierre-de-poitiers-1699-dessine-et-colore-fol](https://www.collecta.fr/image.php?id=11238_veue-de-derriere-de-l-eglise-cathedrale-de-st-pierre-de-poitiers-1699-dessine-et-colore-fol) (contrôlé le 26 mai 2019). Anne RITZ-GUIBERT, *La collection Gaignières : un inventaire du royaume au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS éditions, coll. « Génétiques », 2016. Anne Ritz-Guibert travaille toujours actuellement sur ce sujet au sein de l'Institut de recherches sur l'histoire des textes (IRHT) à Paris ; cf. sa communication intitulée « Gaignières et ses méthodes », dans Jérémie DELMULLE et Haude





Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure n°27. Louis BOUDAN, *Veue de derrière de l'eglise cathedrale de Saint Pierre de Poitiers*, 1699, Paris, BnF, Estampes et photographie, VA-86 (4) Fol, accessible sur Gallica et à l'adresse <https://www.collecta.fr/image.php?id=11238,veue-de-derriere-de-l-eglise-cathedrale-de-st-pierre-de-poitiers-1699-dessine-et-colore-fol>

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, recopiant un manuscrit plus ancien, l'érudit poitevin Dom Léonard Fonteneau indique que le gros clocher de la cathédrale est aussi fortement endommagé par les répercussions des coups de canons protestants<sup>128</sup>.

Mais le témoignage le plus marquant de la destruction à laquelle était promise la cathédrale de Poitiers si les huguenots s'en étaient emparés en 1569 est dû à Jérôme Lippomano, secrétaire de l'ambassadeur de Venise lors de leur voyage en 1577. Il décrit parfaitement dans le détail l'état intérieur de l'édifice laissé tel quel après les ravages commis par les protestants en 1562<sup>129</sup> :

MORVAN (dir.), *Les médiévistes face à la documentation des érudits modernes. Méthodes et enjeux. Journées d'études organisées par le CNRS-IRHT les 7 et 8 mars 2019 à Paris*, à paraître. Cf. également Laure BEAUMONT-MAILLET, *La France au Grand Siècle. Chefs-d'œuvre de la collection Gaignières*, Paris, BnF, 1997, p. 75.

<sup>128</sup> Dom Léonard FONTENEAU, *Manuscrits relatifs à l'histoire du Poitou*, tome 2, p. 188, cité dans Anne-Marie BROCHARD (dir.), *La cathédrale de Poitiers*, Cognac, Le temps qu'il fait, 2006, p. 33. L'œuvre de Dom Fonteneau fait actuellement l'objet d'une étude par Cécile Treffort (CESCM, Université de Poitiers), cf. notamment sa communication intitulée « Dans le dédale des notes de Dom Fonteneau († 1780) : l'historien face à la stratification documentaire », dans Jérémie DELMULLE et Haude MORVAN (dir.), *Les médiévistes face à la documentation des érudits modernes*, op. cit., à paraître.

<sup>129</sup> C'est nous qui mettons les passages en italique, afin de mieux souligner notre propos.

*L'église collégiale de St Pierre, dont l'architecture est comparable à presque tout ce qu'il y a de mieux dans ce genre, n'a plus au-dedans d'autres ornements que les grands piliers, les voûtes et les plafonds : tout le reste est par terre.* Dans les premiers troubles, lorsque les huguenots prirent Poitiers, ils n'étaient pas encore aussi furieusement enragés ; ils se contentèrent d'abattre les images, les statues et les autres ornements, de dégarnir les niches et les chapiteaux, enfin de briser les orgues pour fondre des balles d'arquebuse, comme ils l'ont fait pour le bel orgue de l'église de St Pierre à Poitiers. « Sa construction, me disaient les chanoines, coûta plus de trente mille écus, et il en faudrait davantage pour le restaurer ». *Au temps des seconds et des troisièmes troubles, les huguenots, avec une fureur diabolique, ont ravagé jusqu'aux murailles ; ils ont brisé les tombeaux, déterrés les cendres de leurs pères et de leurs aïeux, dans toutes les provinces de France où ils avaient pris le dessus. Ils eussent fait de même à Poitiers, s'ils avaient pu s'en emparer la seconde ou la troisième fois*<sup>130</sup>.

## 2. La chapelle du Pont-Joubert

Élément matériel indissociable de la procession de la Saint-Clouaud, une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Anges est bâtie dès la levée du siège sur le pont Joubert, reliant le plateau des Dunes à la ville, pour remercier la Vierge d'avoir préservé Poitiers. Une inscription sur son fronton invite le pèlerin à prier : « *Si l'amour de Marie dans ton cœur est gravé, en passant n'oublie de lui dire un ave* ». Rebâtie en 1705, elle est déplacée en 1900 lors de travaux de voirie au chevet de l'église Sainte-Radegonde située à proximité. Elle est ensuite détruite au cours de l'aménagement du square du chevet de l'église avant la Seconde guerre mondiale. La statue de la Vierge est aujourd'hui conservée à la porte de la sacristie<sup>131</sup>.

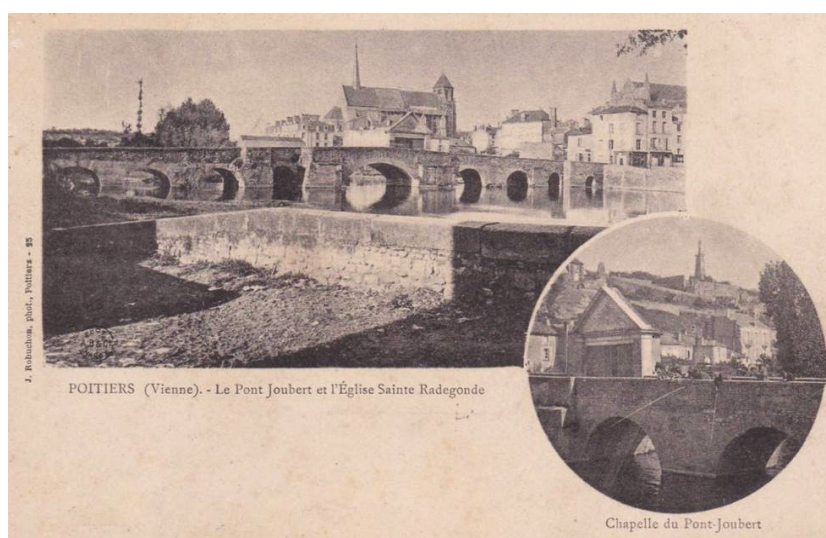


Figure n°28. Jules ROBUCHON, « Poitiers (Vienne). Le Pont Joubert et l'église Sainte-Radegonde. Chapelle du Pont Joubert », carte postale, fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>130</sup> *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie royale, tome 2, 1838, p. 314-315, repéré par Jean Hiernard et cité dans Claude ANDRAULT-SCHMITT (dir.), *La cathédrale Saint-Pierre de Poitiers*, op. cit., 2013, p. 40-41, et p. 33-40 pour la copie du procès-verbal de l'inventaire de la cathédrale après le vandalisme opéré par les troupes protestantes en 1562, d'après Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, Dom Léonard FONTENEAU, *Manuscrits relatifs à l'histoire du Poitou*, tome 2, p. 455-598.

<sup>131</sup> Antoine COUTELLE, *Poitiers au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., 2014, p. 429 ; Jean HIERNARD et Jacques PASQUIER, *Histoire de Poitiers*, La Crèche, Geste éditions, 2016, p. 95.

### 3. Le rocher ou la « Cuirasse » de l'Amiral ou de Coligny

Autre lieu de mémoire lié à l'événement, le rocher, aussi appelé la cuirasse, de l'amiral ou de Coligny est une aiguille de pierre située à quelques mètres sous le plateau des Dunes, qui fait face à la ville de Poitiers. La légende raconte que ce serait durant le siège le lieu de direction des opérations militaires de Coligny pendant la journée, son quartier général nocturne étant à Saint-Benoît. Mesurant près de cinq mètres de haut, d'où son surnom de cuirasse en tant que protection, ce rocher permet à quelques hommes de s'abriter. Les sources du XVI<sup>e</sup> siècle ne mentionnent pas cet endroit que Nautré est le premier à représenter ainsi, ce qui signifie qu'il était connu comme tel à cette époque. Entre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècles, plusieurs cartes postales ont pour sujet le rocher de Coligny. Vers 1950, il est ainsi mis sur le même plan que d'autres monuments majeurs, touristiques et incontournables de la ville, tels que l'hôtel de ville, Notre-Dame-la-Grande et l'hôtel Fumé<sup>132</sup>. Ensuite, il est complètement occulté de ce type de support jusqu'à nos jours.



Figures n° 29 et 30. Carte postale « De passage à Poitiers », années 1950 et Jacques PASQUIER, « Le Rocher de Coligny », dans Jean HIERNARD et Jacques PASQUIER, *Histoire de Poitiers*, La Crèche, Geste éditions, 2016, p. 95.

L'histoire et la mémoire du siège de Poitiers sont relatées et exploitées par chacun des deux camps aux dépens de l'autre dès qu'il a lieu, puis immédiatement après, jusqu'à la Révolution, mais aussi ensuite<sup>133</sup>. Tous les éléments mémoriels produits à Poitiers et dans sa région concernant ce haut fait d'armes sont tournés contre les protestants, voire glorifient les vainqueurs et le catholicisme à l'époque moderne. Poitiers a alors une position confessionnelle singulière depuis l'apparition de la Réforme : il s'agit d'une capitale

<sup>132</sup> Constat réalisé à partir des cartes postales retrouvées sur le site Internet de vente en ligne [www.delcampe.fr](http://www.delcampe.fr) en août 2018 puis en mai 2019.

<sup>133</sup> Antoine Coutelle analyse parfaitement les mécanismes de perpétuation de la mémoire du siège de Poitiers dans la ville au XIX<sup>e</sup> siècle dans « Le siège de Poitiers de 1569 : écriture et réécriture d'un événement », art. cité, 2019, à paraître.

finaleme nt restée catholique au sein d'une province comptant parmi celles qui sont les plus protestantes en France, même après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Si plusieurs de ces productions et événements font œuvre de mémoire, ce n'est pas le cas initialement pour tous. La chanson poitevine est l'expression d'un traumatisme. Le tableau de François Nautré est créé en tant qu'œuvre mémorielle, mais ses textes les plus importants ont une triple visée réconciliatrice municipale et monarchique. Les registres de délibérations municipales renseignent qu'au fil du temps et des processions successives et annuelles de la Saint-Clouaud, cette mémoire de l'événement primitif, qui peut aussi être qualifiée de régulièrement cyclique puisqu'elle revient tous les ans durant 222 ans, s'étiolé (surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle) au profit de l'habitude, voire de l'obligation, de l'organiser et d'y participer. La pièce de théâtre de Plancher-Valcour est certes commémorative, mais elle permet avant tout à son auteur et à sa troupe d'avoir un moyen de subsistance au profit des élites poitevines qui se divertissent tout en se rappelant le courage de leurs prédécesseurs.

Tous ces documents et faits mémoriels sont autant de témoignages d'un événement marquant, passé à la postérité grâce à des auteurs ou acteurs ayant ou non conscience de créer, de faire vivre voire de participer à une œuvre qui contribue à faire connaître le siège de Poitiers<sup>134</sup>.

---

<sup>134</sup> La notion de mémoire en histoire en France a été travaillée de manière particulièrement approfondie depuis quarante ans, notamment grâce aux très importants *Lieux de mémoire* dirigés par Pierre Nora en sept volumes (Paris, Gallimard, 1984-1992), mais aussi par Paul RICOEUR, *La mémoire, le temps, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000 (rééd. 2003), avant d'être reprise par Pierre Nora au début des années 2010 (cf. *Présent, nation, mémoire*, Paris, Gallimard, 2011, notamment p. 409-418 la réponse apportée à P. Ricoeur). Concernant des façons dont la mémoire des conflits religieux français de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle s'est perpétuée jusqu'à la Révolution, cf. Jacques BERCHTOLD et Marie-Madeleine FRAGONARD (dir.), *La Mémoire des guerres de Religion. La concurrence des genres historiques, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)*, Genève, Droz, 2007.